

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfort, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 3

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

Rhône et DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:
ACCIDENT DE CHEMIN DE FER A
SAINT-MANDÉ. — 30 morts et
150 blessés.
LES LIVRES EXPLOSIBLES. — Nou-
veaux détails.
L'EXÉCUTION DE DORÉ ET DE BER-
LAND.

UN COMBLE

« Quand on veut tuer son chien, on
dit qu'il a la rage. » Ainsi s'exprime la
Sagesse des nations. Mais encore le
prétexte est-il vraisemblable, car les
chiens ont quelquefois la rage.

M. Crispi, qui, pendant tout le temps
qu'il a gouverné, a répandu le bruit que
la France n'attendait qu'une occasion
favorable pour rétablir le pape dans ses
États, va, paraît-il, imprimer de nouveau
cette absurdité, qui aurait dû faire
hausser les épaules à tous ceux qui l'ont
entendue. Il n'en a pourtant rien été, et
je dois à la vérité de reconnaître que
beaucoup d'Italiens ont avalé cette
bourde extravagante. Il n'est arrivé
plusieurs fois d'en rencontrer, qui me
disaient subit : « Nous vous aimerions
bien, mais il paraît que vous voulez
rétablir le pape. »

Naturellement je ne répondais que par
un éclat de rire; car il y a des choses si
bêtes qu'on ne les discute pas. On con-
cluait que je ne n'étais pas sérieux.
C'est le cas ou jamais de répéter que
si l'on accusait quelqu'un d'avoir mis
dans sa poche les tours de Notre-Dame,
il devrait commencer par passer la fron-
tière. Je vous demande un peu si, dans
le monde entier, il y a une puissance qui
puisse moins songer à rétablir le pape
que la République française. Ce Crispi,
qui a propagé une aussi stupide assertion,
en a profité, et c'est là le comble,
pour signer un traité d'alliance avec
l'Autriche; en sorte que c'est l'empereur
catholique autrichien qui se trouve dé-
fendre les livres-penseurs italiens contre
le pape, que soutiendrait la République
française, fille de Voltaire et de la Révo-
lution.

Je n'ai jamais cru que les hommes
fussent bien forts, mais je n'aurais ja-
mais osé penser qu'il fut si aisé de les
mettre dedans. Prendre des vessies pour
des lanternes, encore passe; mais voir le
jour où est la nuit, et réciproquement,
cela confond. Il n'y a vraiment plus be-
soin de se gêner avec les peuples; et je
vois poindre le moment où ils croiront
que Guillaume II représente la liberté, et
que c'est la France qui a envahi l'Alle-
magne.

Tout est véritablement sans dessus-
dessous dans cette pauvre Europe, de-
puis que les Prussiens l'ont dévastée. Ils
n'en ont pas seulement emporté les pen-
dules, ils lui ont aussi ravi tout sens
moral. On voit depuis ce moment tout
aller au rebours du sens commun. On
voit l'Autriche remercier la Prusse de la
raclée qu'elle en a reçue, et en vouloir
aux Français, parce qu'elle a été battue
et volée par Berlin. On voit l'Italie, que
la France a libérée, s'allier contre la
France avec cette même Autriche, qui la
tenait sous le joug. On voit l'Allemagne,
vaincue par la Prusse, baisser les pieds
de l'autocrate qui lui a ôté la liberté. On
voit enfin se former une sainte alliance,
non contre l'opresseur et le conquérant,
mais pour lui et avec lui, contre l'op-
primé et le vaincu.

J'ai beau ouvrir l'histoire; j'y vois

bien que l'Europe a été quelquefois
folle; mais on ne l'a jamais vue aussi
bête que dans cette fin de siècle.

Étonnez-vous après cela que toutes
les sottises aient cours, et soient dévorées
comme pain tendre. On est bien
bon de se contenter de dire que nous
sommes les soutiens de la papauté; et
l'on coterait pas plus d'ajouter que
nous rêvons le rétablissement de l'in-
quisition et la restitution du Milanais et
de la Vénétie à l'Autriche, qui se refuse
à les accepter, et qui fera marcher son
armée contre nous pour nous empêcher
de les lui donner. L'un n'est guère plus
bête que l'autre; et il se trouverait en-
core des badauds pour le croire.

Et nos pauvres diplomates qui, pa-
rait-il, conspireraient pour embêter
l'Italie! Hélas! qu'il faut peu les con-
naître! Ce sont de bons gens qui ne
voient pas bien loin, et qui nous repré-
sentent le moins possible. S'ils faisaient
quelque chose dans notre intérêt, ce se-
rait évidemment le contraire; car du
diable si nous avons un intérêt quel-
conque à être mal avec l'Italie. Mais ils
ne font ni cela ni autre chose, et jamais
agnoux plus paisibles n'ont été accusés
de troubler l'eau que voudrait boire le
loup.

La vérité est qu'il n'y a plus de poli-
tique en Europe. Et les hommes d'État
de tous les pays ressemblent à des bâ-
tons flottants, que le hasard de la va-
güe réunit ou disperse. Cette vieille so-
ciété, où l'on ne sait même plus mentir
sans être ridicule, est tellement mûre
qu'elle en est, pourrie. Gare à la pre-
mière tempête!

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 26 juillet.

M. YVES GUYOT A DOULLENS

Le ministre des travaux publics est arrivé
à midi à Doullens, pour inaugurer la ligne
de chemin de fer de Doullens à Albert.

Après la réception à la sous-préfecture, le
ministre a assisté à un banquet qui lui a été
offert.

M. Yves Guyot, en réponse à divers toasts,
a prononcé une courte allocution qu'il a ter-
minée en remerciant les habitants de la
cordialité de leur réception et en portant un
toast au maire.

LA STATUE DE JACQUES DAVIEL

Aujourd'hui, à eu lieu à Bernay, l'inauguration
de la statue de Jacques Daviel, qui le
premier fit l'opération de la cataracte.

Parmi les notabilités présentes, on remar-
quait le préfet, les sénateurs et députés du
département et de nombreux chirurgiens de
Paris, Lyon, Rouen, etc.

Plusieurs discours ont été prononcés.

DÉPLACEMENT MINISTÉRIEL

M. Etienne, sous-secrétaire d'État aux
colonies, a quitté Paris ce matin: il va
passer la première partie de son congé dans
les Pyrénées.

Son absence durera environ dix jours.

LE MONUMENT DE LA FONTAINE

Paris, 26 juillet.

Le monument de La Fontaine a été inauguré
à Passy cette après-midi, à deux heu-
res, sous la présidence de M. Gérard, vice-
recteur de l'Académie.

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction
publique et des beaux-arts, qui a dû s'ab-
senter de Paris, n'a pu y assister.

Quant le voile qui recouvrait le monu-
ment a été enlevé, M. Sully-Prudhomme,
qui occupe à l'Académie française le fau-

teuil de La Fontaine, a fait l'éloge du grand
fabuliste.

« La France, à coup sûr, a-t-il dit, per-
sonne ne toucherait impunément à la popu-
larité de La Fontaine; ce serait un attentat
au génie de la nation même et de nos écoles
de poésie.

« Les plus révolutionnaires n'en ont pas
afronté l'aventure.

« C'est que le tempérament littéraire de
ce maître invincible représente par excel-
lence ce qu'il y a de plus inaliénable dans
notre caractère national. Son vers en rallie
tous les traits essentiels. Sa démarche est
légère et ferme à la fois. Son bon sens est
gai comme sa précision est ennemie de la
subtilité et du vague. C'est par l'accent et
l'allure le plus français de tous nos poètes.
Il est de son pays plus que tous les autres.

« Voilà son originalité; elle défie toute
contrefaçon; aussi est-il pour les étrangers
le plus intraduisible de tous. Il ne leur est
même pas entièrement intelligible. Le sens
littéral de sa phrase ne leur en livre pas le
sens purement français que les mots tien-
nent, non pas de la convention, mais du
mouvement vif et gracieux qui les rap-
proche.

« Par contre, ce qui le rend inimitable,
l'empêché de pouvoir imiter. Ses emprunts à
l'antiquité grecque ou latine s'ajustent d'ex-
mêmement à son humeur, qui est foncièrement
gauloise. »

Plusieurs autres discours ont été pronon-
cés et tous ont été très applaudis.

RÉUNION LIBRE-ÉCHANGISTE

Paris, 26 juillet.

Le comité de défense de l'alimentation
nationale a tenu cette après-midi une grande
réunion, sous la présidence de M. Lockroy,
pour protester contre le tarif des douanes
voté par la Chambre.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels MM.
Frédéric Passy et Millerand, ont prononcé
des discours libre-échangistes. La réunion a
voté à l'unanimité l'ordre du jour sui-
vant :

« Le comité, convaincu que l'établisse-
ment de droits si exagérés sur les produits
alimentaires consacre à l'intérieur la misère
des classes moyennes et pauvres, provoque
à l'extérieur des représailles légitimes, dont
le résultat sera la fermeture de nombreux
ateliers et serait de nature à amener à
l'étranger des complications dont la gravité
n'échappera à personne, et qu'il faut éviter
à tout prix, considérant que l'alimentation
des travailleurs et des classes moyennes des
employés, fonctionnaires, petits rentiers et
retraités, est une chose sacrée, dont la viola-
tion est criminelle, proteste de toutes ses
forces contre les droits qui ont fait voter la
commission des douanes à la Chambre des
députés, sur toutes les matières de l'alimen-
tation.

« Emet le vœu que le Sénat, tenant large-
ment compte des doléances soulevées par les
mesures proposées, évite au pays tout en-
tier, et notamment à la classe laborieuse,
la plus intéressante et la plus nombreuse de
toutes, les misères et les souffrances dont
les menacent les droits inventés pour le seul
profit de quelques privilégiés. »

FRANCE ET RUSSIE

Les contrepois nécessaires de l'équilibre Eu-
ropéen. — Un article du « Messenger russe ».

« L'entente franco-russe. — Vaines tentatives
des républicains. — Souvenirs de Gortchakoff. —
Salut à notre flotte.

Le directeur politique du Messenger russe,
M. de Tatitcheff, dans la dernière livraison
de ce recueil, étudie le caractère et la portée
du rapprochement qui se serait produit en-
tre l'Allemagne et l'Angleterre et qui aurait
été scellé par le récent séjour de l'empereur
Guillaume II à Londres.

Le diplomate russe définit la nature de
l'accord intervenu comme une tentative de
partager l'univers entre les deux branches
principales de la grande famille germanique.
L'Allemagne, absorbant dans son rayonne-
ment les doctes satellites, l'Autriche-Hon-
grie et l'Italie, vise à l'hégémonie sur le
continent européen. L'Angleterre, gardant
la domination sur l'Océan, songe à s'étendre
aux quatre autres parties du monde. Si rien
ne venait entraver ces projets envahisseurs,
ils aboutiraient nécessairement à l'assujé-
tissement de tous les pays de race latine et
slave sous le joug de fer des Germains.

Heureusement, la France et la Russie sont

là pour maintenir avec leur propre indépen-
dence celle des peuples congénères.

« En présence du complot germanique, une
étroite solidarité de pensée et d'action de ces
deux puissants États s'impose comme une
nécessité. Plus que jamais ils doivent res-
serrer les liens qui les unissent en résistant
aux essais répétés de leurs ennemis com-
muns, de semer entre eux les germes d'une
mutuelle défiance et de désaccord qui en est
la suite.

M. de Tatitcheff rappelle l'interprétation
que les journaux officiels de la quadruple
alliance ont essayé de donner au récent con-
flicé entre Grecs et Latins, dans la grotte de
Bethléem, et constate avec satisfaction
qu'ils ont été trompés dans leur attente de
voir cet incident devenir une cause de rup-
ture entre la France, protectrice des catho-
liques d'Orient, et la Russie, défenseur des
immunités de ses coreligionnaires ortho-
doxes.

Sans se laisser décourager par cet échec,
la presse républicaine a essayé alors de ré-
agir sur l'amour-propre des Français en fai-
sant courir le bruit que le gouvernement
russe aurait dédaigneusement repoussé l'of-
fre d'une alliance faite par la France. Cette
révélation sensationnelle fut lancée d'abord
par le Post, de Berlin, puis confirmée par
le Times.

« En vain, l'opinion, en France, ne s'en
émut guère, comprenant fort bien que
celle que soit la nature des pourparlers
entre Saint-Petersbourg et Paris, ce n'est
pas dans les journaux allemands ou anglais
qu'il faut en chercher le secret.

Restait à essayer d'un dernier moyen de
séduction pour détacher la France de la
Russie, en faisant espérer aux Français une
restitution plus ou moins complète par
l'Allemagne des rapines de 1871. On n'y
parvint pas et une feuille française, fort
réputée, se fit l'écho d'un projet qui ne
tendait rien moins qu'à retrocéder la Lor-
raine à la France, moyennant, toutefois, de
notables compensations.

« L'homme d'État » auquel on a tiré
ce pétard a mis à une cruelle épreuve la
crédulité de ses lecteurs, quand il a reproduit
les paroles qu'il prétend lui avoir été dites
par le prince Gortchakoff, qui lui aurait
confié « que les Russes se moquaient bien
de l'Alsace et que ce n'était qu'une arme
pour eux. »

M. de Tatitcheff fait ressortir avec raison
la ridicule invraisemblance d'une pareille
confiance attribuée au chancelier de l'em-
pire de Russie, vis-à-vis d'un diplomate
étranger. Il lui oppose les réflexions abso-
lument contraires que lui-même a recueillies
de la bouche du prince Alexandre Mikhaïlo-
vitch dans cette même ville de Bade, en
automne 1879, peu de jours avant la con-
clusion du traité d'alliance austro-allemand.
La haute autorité de l'illustre historien russe
donne à ces déclarations l'authenticité d'un
véritable document historique.

« A cette époque même, le chancelier affir-
ma qu'il considérait l'entente des trois em-
pires comme dissoute par la conduite des
deux alliés de la Russie à son égard, ce qui
impose à cet empire de se replier sur lui-
même et de puiser dans son propre sein les
moyens de défendre et de maintenir son in-
tégrité et son indépendance.

« On s'applique à faire entendre au noble
vieillard qu'il ne fallait pas attribuer les
motifs qui éloignent alors la Russie de la
France, non pas dans les troubles intérieurs
qui déchiraient encore la France à cette
époque et qui ne pouvaient manquer de se
terminer par la triomphe de la République
sur toutes les factions opposées, mais bien
dans le fait que la Russie passait aux yeux
de la France, pour l'allié de son implacable
ennemie, l'Allemagne de Hohenzollern. Que
la Russie se dégage des liens de la triple
alliance prophétisait-il, l'entente avec la
France se fera d'elle-même.

Rapprochement plus complet

Les faits, on le sait, donnent raison à
cette prédiction. Dès l'instant où, en 1885, la
Russie reconquit son entière liberté d'action,
on vit la France s'en rapprocher de plus en
plus pour aboutir à l'entente cordiale d'au-
jourd'hui.

Sous la patriotique direction de M. Ribot,
la politique française a atteint le but désiré
en parachevant avec la Russie l'accord ac-
tuel, qui constitue enfin une garantie de sé-
curité pour les deux puissances, en même
temps que le gage le plus sûr de la paix de
l'Europe et du monde.

« Nous n'avons pas la prétention — con-
clut M. de Tatitcheff — de pénétrer les se-
crets des gouvernements, et nous ne nierons
pas plus que nous n'affirmerons l'existence
d'un traité d'alliance écrit entre la Russie et
la France. Néanmoins, qu'un pareil traité

existe ou non, il suffit de contempler ce qui
se passe devant nous pour nous convaincre
que, désormais, la France et la Russie se
prêteront main-forte et feront cause com-
mune devant l'ennemi commun. »

L'ESCADRE A CRONSTADT

Banquet au Club de la Marine

Saint-Petersbourg, 26 juillet.

Aujourd'hui a eu lieu, au club de la ma-
rine de Cronstadt, le dîner offert à l'amiral
Gervais et à ses officiers; l'accueil a été par-
ticulièrement amical et comme de cama-
rades, à camarades, la réunion a été très
animée, cordiale et gaie.

Des toasts ont été portés à l'empereur et
à l'impératrice, au président Carnot, aux
nations et aux flottes française et russe.

La salle et le jardin étaient brillamment
éclairés par des lampes électriques et un
transparent placé en face de l'amiral Ger-
vais, éclairé également à la lumière électri-
que, portait cette inscription : « Vive la
France! »

Quand l'amiral Gervais porta son toast à
la Russie et déclara combien il était touché
de tant de sympathies et d'amabilités dont
les marins sont fiers, parce qu'elles se rap-
portent à leur chère France, les 500 convives
ont entonné alternativement avec le chœur
Slaviansky l'Hymne national Russe et la
Marseillaise.

A travers la presse

Saint-Petersbourg, 26 juillet.

La presse russe continue à prodiguer unani-
mement ses ardent sympathies à la
France.

Rome, 26 juillet.

Le Popolo romano dit que la visite de
l'escadre française à Cronstadt n'a pas de
portée politique; tout est de savoir si le czar
ira ou non à Berlin.

De ce voyage ou de l'abstention du czar
dépendent les relations et les groupements
politiques.

Les Livres Explosibles

L'ENQUÊTE A TOULON

Toulon, 26 juillet.

M. Goron, chef de la sûreté, le procureur
de la République, le juge d'instruction et
M. Layet, surveillant général de l'arsenal ma-
ritime, se sont rendus ce matin au bureau de
poste.

Les trois livres ont été déposés dans le
guichet intérieur réservé aux imprimés,
dans les premiers instants qui ont suivi l'ou-
verture de la poste le 21 juillet. Ils sont en
effet partis par le train de 7 heures 57.

A cette heure matinale, il n'y a guère que
les vaguemestres marins et militaires qui
viennent prendre le courrier. Ces vaguemest-
res vont être interrogés, afin de savoir s'ils
se souviennent avoir vu un individu jeter
les livres dans le guichet des imprimés le 21
juillet.

Le receveur des postes n'a pu fournir au-
cun renseignement.

On croit que l'auteur de cette tentative
criminelle n'habite pas Toulon et qu'il est
venu mettre les livres à la poste à Toulon
pour dérouter les recherches.

Le bureau de poste, les magistrats chargés
de l'enquête se sont rendus à la préfec-
ture maritime pour se renseigner sur le mé-
decin de la marine qui aurait adressé des
lettres de menaces à M. Barbey et à M.
Etienne, et pour faire rechercher si les en-
gins explosifs n'ont pas été fabriqués dans
des ateliers de l'arsenal.

La préfecture a immédiatement donné
l'ordre en conséquence et autorisé l'enquête
à l'intérieur de l'arsenal.

Toulon, 26 juillet.

Le médecin de marine qui envoya l'an
dernier des lettres de menaces à MM. Bar-
bey, Etienne et Treille, serait, dit-on, en ce
moment à Toulon; dans le monde maritime,
on comprend à la rigueur qu'un officier
français qui se croit lésé dans ses intérêts
professionnels, se laisse aller à écrire une

lettre injurieuse, menaçante à ses supérieurs,
mais on ne peut croire que l'animosité aille
jusqu'à concevoir et exécuter une tentative
criminelle.

Cependant, après une entrevue des magis-
trats civils avec M. Guibaud, commissaire
du gouvernement près le tribunal maritime,
celui-ci, après s'être concerté avec M. Layet,
surveillant général de la marine, aurait ma-
nifesté l'intention de mander près de lui le
médecin en question.

Le bruit de son arrestation a couru dans
la journée, mais le fait est inexact; jusqu'à
présent, on ne la base que sur la prétendue
similitude qui existe entre l'écriture dudit
médecin et celle que portent les bandes des
adresses entourant les livres explosifs. Rien
n'est prouvé à cet égard.

Dès demain matin, l'enquête aura lieu
dans les ateliers des écoles de pyrotechnie,
dans les ateliers de l'arsenal où la fabrica-
tion de pareilles boîtes infernales, paraît
seule possible.

Cette enquête parallèle à celle dont le mé-
decin de la marine est l'objet, semble bien
indiquer que la justice est loin d'avoir une
certitude à l'égard de ce dernier.

GUERRE ET MARINE

Paris, 26 juillet.

Les réservistes. — Le ministre a été consulté
sur la question de savoir si le bénéfice de l'exem-
ption de la première période d'instruction accordé
par la loi ministérielle du 20 avril dernier aux
jeunes gens qui, ayant contracté un engagement
volontaire sous l'empire de la loi du 27 juillet
1872, ont refusé de bénéficier du renvoi anticipé
de leur classe et ont subi intégralement cinq ans
de service sous les drapeaux, doit être étendu
aux jeunes soldats, appelés sous le régime de la
même loi, qui ont renoncé au bénéfice du renvoi
anticipé de leur classe.

En raison de l'analogie des deux situations, vi-
sées, le ministre décide que ces jeunes soldats
doivent également être considérés comme ayant
satisfait, par anticipation, pendant les années
qu'ils ont accomplies supplémentaires, au
premier des deux appels du temps de paix aux-
quels ils sont astreints pendant la durée de leur
service dans la réserve.

Cette exemption devra, en outre, être accordée
à tout homme qui, n'ayant pas profité du renvoi
anticipé de sa classe, par suite de circonstances
indépendantes de sa volonté et autres que des
raisons de discipline, a entièrement accompli ses
cinq années de service.

Un certain nombre d'hommes de la classe 1884
susceptibles de bénéficier des dispositions de la
note ministérielle du 20 avril ont pu déjà être ap-
pelés à accomplir leur première période d'in-
struction; le bénéfice de l'exemption à laquelle ces
hommes auraient eu droit devra, par exception,
être reporté sur la deuxième convocation à la-
quelle sont encore astreints les hommes de cette
classe.

Les chiens dans l'armée. — D'après les es-
sais faits dans l'armée prussienne, les chiens-
loup et les chiens de berger sont les seuls qui
puissent être suffisamment dressés pour faire un
service utile en campagne.

Les chiens de chasse se laissent aller à leur
instinct et abandonnent souvent leur poste.

Dépêches Diverses

ACCIDENT SUR LA LIGNE DU NORD

Douai, 26 juillet.

Un accident a eu lieu ce matin sur la
ligne du Nord.

À la suite d'un faux aiguillage un train
tramway venant d'Orchies a tamponné un
butoir et renversé la cabine de l'aiguilleur.

Ce dernier a été légèrement blessé.

Un seul voyageur a reçu quelques contu-
sions.

URE MALADIE MYSTÉRIEUSE

Montpellier, 26 juillet.

Hier soir, vers neuf heures, soixante sa-
peurs du 2<sup>e</sup> régiment de génie se sont tout
à coup subitement indisposés et en proie à de
violentes coliques.

Cinquante d'entre eux ont été transportés
sur des brancards à l'infirmerie.

Un médecin major, aussitôt prévenu, a
prescrit des vomitifs.

Le colonel a ordonné un repos absolu
pendant trois jours.

On ignore les motifs réels de cette mala-
die; on l'attribue aux fatigues que l'a entraî-
nées l'inspection générale.

LA NATIONALITÉ DE SARAH-BERNARDT

Paris, 26 juillet.

Sarah Bernhardt n'est pas Française!
Voici qu'un M. J.-P. Keables, vivant à
Penleaton, dans l'Orégon (États-Unis), a
reçu de sa mère, Mme L.-E. Bell, qui habite

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du
27 Juillet (83)

Le Forçat Colonel

PAR
Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— Nous pouvons entrer, capitaine, dit
Coignard, le gîte ne sera pas brillant, et
les provisions n'abondent pas, mais pour
une nuit...

— Oui, je comprends, répondit le dra-
gon obstiné, la fête les a mis à sec! Bah!
ils auront toujours bien des piments,
des tomates et une vieille poule.

Ratibail avait prestement mis pied à
terre et tenait l'étrier à son capitaine.

— Où est l'écurie? demanda le dragon
en remontant son ceinturon. Cocotte est
plus fatiguée que moi.

Coignard traduisit la question à l'hô-
telier, qui répondit nettement.

— Je n'ai pas de place. Les chevaux
des deux voyageurs qui soupent dans la
salle occupent mes deux râteliers.

— Vos bêtes doivent être habituées au
bivouac? dit Coignard au capitaine.

— Elles ont couché soixante-sept nuits
dehors, entre la Narew et la Parana;
pendant l'hiver de 1807, et à Eylau elles

ont chargé tout de même, répondit le
dragon.

— C'est que l'hôte ne peut pas les caser
à l'écurie, parce qu'il a déjà des voyage-
urs à cheval.

— Des voyageurs! tant mieux, je ne
serai pas fâché d'avoir des détails sur la
fête du pays. Ratibail, mon ami, cherche
une bonne place à côté de la cassine,
plante des piquets et entrave Cocotte et
Cotentin. Tu viendras manger la soupe
quand ils auront fini leur orge.

Et, après avoir donné cet ordre avec
autant de calme que s'il eût été question
de bivouaquer dans la plaine de Satory,
le capitaine entra dans l'auberge.

À la lueur de la torche fumante de
l'hôtelier, les voyageurs se dirigèrent
vers une salle basse dont la porte ouvrait
directement sur la cour principale. Au
fond de cette pièce étroite et longue, deux
personnages, fort différents de costume
et d'apparence, achevaient un souper
très sommaire. Les restes d'un puchero
et d'un plat de garbanos fumaient sur
la table, et les convives buvaient à petits
coups dans des verres épais ce refrito de
Catalogne qui est le cognac de l'Espagne.

L'un de ces deux inconnus paraissait
avoir de vingt-cinq à trente ans. Grand,
taillé en force et haut en couleur, il mon-
trait une figure régulière, encadrée d'é-
normes favoris. Son compagnon, petit,
maigre et chétif, devait être plus jeune
de quelques années. Il avait un visage
imberbe et des traits incorrects, éclairés
par des yeux indéfinissables, des yeux
qui lançaient des éclairs et s'éteignaient
auss

White-River, dans le comté de Tulare, en Californie, une lettre où se trouve le secret de la naissance encore peu soupçonnée de notre grande tragédienne. Celle-ci aurait écrit récemment à Mme Bell pour lui avouer qu'elle était sa jeune sœur, disparue de l'Etat de New-York il y a trente-cinq ans.

Sarah Bernhardt, au moment où elle abandonna, après une vive querelle de famille, la maison de sa tante, sœur de son père, Mme Mary Finefield, habitant à Rochester (Etat de New-York) avait juste dix ans; elle était du tempérament le plus volontaire et le plus indomptable. Elle a changé de nom pour venir en France, car elle s'appelait vraiment Sarah-King, étant fille d'un mouleur en plâtre, d'origine juive-française, nommé Kinsley-Ring. Sa plus jeune sœur Pa suivie dans cette escapade qui s'est terminée au Conservatoire de Paris, après nombre d'années de détresse.

Les Américains sont dans la joie: ils annexent Sarah, leur incomparable idole.

L'AFFAIRE ROBIN-DENIS

Paris, 26 juillet.

Quelques détails encore sur l'arrestation du général Robin et de Félix Denis. Le premier a été rejoint hier son complice au Dépôt. C'est M. Guillot, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête sur les manœuvres des deux escrocs. La police de sûreté recherche en ce moment ce sont des chevaux achetés, comme l'on voit par Robin et Denis et quels sont leurs véritables propriétaires. On dit, en outre, qu'une troisième arrestation sera opérée dans cette affaire, celle d'une femme qui aurait cherché à vendre un des chevaux escroqués par Denis.

Enfin, ceci est des plus graves, dans les papiers saisis chez Denis, on aurait trouvé la preuve que certain secrétaire de commissaire de police aurait eu de trop bonnes relations avec l'escroc, pour le compte duquel il se serait chargé d'emmener les victimes qui venaient se plaindre à lui.

Le Testament de M<sup>me</sup> de Bonnemains

Paris, 26 juillet.

Voici, d'après l'agence Dalziel, la teneur, sinon le texte exact, du testament qu'a laissé M<sup>me</sup> de Bonnemains: « Je désigne pour ma légataire universelle Mme Alice Dutens, née Bonnet, de Paris, à charge de remettre à M<sup>me</sup> Annette Duchesne, née Loysen, une somme de 50,000 fr. Je laisse ma garde-robe et mes bijoux à M<sup>me</sup> la baronne de Vaux, née Corot-Laquante. L'exécuteur testamentaire est M<sup>e</sup> Bazin, notaire, qui de ce fait, reçoit 20,000 francs. M<sup>me</sup> de Bonnemains laisse un peu moins d'un million de francs, en rente 3 0/0. Mais en décembre 1890, ajoute l'agence Dalziel, se trouvant à court d'argent, elle a vendu la nue-propriété de 450,000 francs. Il reste donc cinq cent mille francs environ; l'agence dit que ses renseignements lui permettent d'affirmer que cette somme balance à peine le montant des créances que les fournisseurs feront valoir en temps opportun.

ÉTRANGER

Le Budget italien

Rome, 26 juillet.

Les journaux officiels commencent à soutenir la thèse que seules les économies ne suffiront pas à rétablir l'équilibre budgétaire. Cette déclaration, faite par les organes de M. Crispi, est significative.

La Crise financière portugaise

Lisbonne, 26 juillet.

Aujourd'hui, à Lisbonne, la situation se présente plus dégoûtée que tout autre samedi. Depuis l'ouverture de la crise monétaire, les petites coupures ont beaucoup facilité la paie des ouvriers. La circulation est en général plus facile maintenant.

On attend à Lisbonne par les prochains paquebots venant de Rio Janeiro, 80,000 livres sterling en effets de commerce sur Londres; c'est le commencement d'envois pour le Portugal. L'agio sur la livre sterling est descendu à 12 0/0.

Une Fantaisie de Guillaume II

Stockholm, 26 juillet.

L'empereur Guillaume a demandé au roi l'autorisation de faire élever, au Cap Nord, un monument en bronze et en granit rappelant son passage et encourageant les navigateurs à passer vers le pôle, dont une chimère indiquera du doigt la direction.

Collision entre deux trains

Cincinnati, 26 juillet.

Une collision a eu lieu hier soir à Middletown, sur le chemin de fer de Cincinnati à Hamilton et Dayton, entre un train de marchandises et un train de plaisir contenant un grand nombre de jeunes gens de Dayton.

Trois wagons du train de plaisir, ont été renversés. On compte sept tués et vingt blessés, dont plusieurs grièvement.

ALLEMANDS A LA FRONTIÈRE BELGE

Welkenraedt, 26 juillet.

Depuis près de quinze jours, plusieurs officiers du génie de l'armée allemande sont occupés à explorer le pays situé entre Eupen, Monjeie et Malmédy, sur les frontières belges.

Il parait que ces officiers sont chargés d'étudier ce terrain si accidenté, afin de savoir si, le cas échéant, l'artillerie et la cavalerie pourraient y manœuvrer. Le motif avoué de ces explorations est celui-ci: l'étude des Ardennes allemandes aurait lieu en vue des prochaines manœuvres que certains corps d'armée allemands sont appelés à faire dans cette région.

LE CRIME DE THIVerval

Le jury de Seine-et-Oise va avoir à examiner, aujourd'hui et demain, un crime qui, au mois de février dernier, eut un gros retentissement et jeta pendant quelque temps l'épouvante dans la charmante commune de Thiverval.

Bien que nous ayons donné en temps utile tous les détails de ce crime horrible, nous croyons intéressant de le rappeler au moment où le coupable va avoir à répondre de son forfait.

La Victime

La victime, Mme veuve Dagomet, avait perdu son mari un an auparavant. Elle jouissait d'une belle fortune et habitait seule une maison précédée d'une grande cour et séparée des habitations voisines par un mur assez élevé.

Mme Dagomet ne recevait, assez rarement du reste, que son gendre et sa fille, les époux Maingnet, qui habitent le village de Saint-Germain-de-la-Grange, distant d'environ 3 kilomètres de Thiverval. Pendant la semaine, elle gardait généralement auprès d'elle sa petite-fille, Juliette Maingnet, un enfant de onze ans, qui suivait l'école de Thiverval et quittait sa grand-mère le samedi soir pour aller passer le dimanche auprès de ses parents à Saint-Germain-de-la-Grange.

Mme Dagomet était âgée de cinquante-huit ans. Bien que n'ayant pas besoin de travailler pour vivre, on la voyait journellement conduire sa vache au pâturage, vendre son lait, vaquer à tous les soins de la maison.

L'assassin

Job était le cousin de Mme Dagomet. Né à Paris en 1808, il était devenu orphelin de bonne heure et avait été élevé à Thiverval par son oncle, M. Métyer, marchand de vin et voisin de la malheureuse femme. Lorsqu'il fut majeur, ce dernier lui remit une somme de 4,000 fr. représentant l'héritage de ses parents. Job vint aussitôt à Paris où il exploita, boulevard Saint-Michel, un hôtel meuble. Par suite de son inexpérience et de sa mauvaise conduite, il engloba rapidement tout son avoir.

M. Métyer se hâta d'attendre; l'été son tuteur et renouilla l'enfant prodige. Il fallut travailler, battre les récoltes de son oncle. La grange où il se trouvait était juste en face de la maison de Mme Dagomet, qu'il connaissait depuis longtemps. Le misérable épia les allées et venues et les habitudes de celle qu'il devait tuer. Il supputa les valeurs que la malheureuse femme devait tenir soigneusement cachées dans une cassette, au fond de quelque placard, parmi de vieux chiffons.

L'assassinat

Le samedi 21 février, espérant que, suivant son habitude, la petite Juliette aurait quitté sa grand-mère pour se rendre à Saint-Germain-de-la-Grange, il partit de Paris dans l'après-midi, prit le bateau jusqu'à Thiverval, et de là, se dirigea à pied vers Thiverval où il arriva vers onze heures du soir. Il s'était muni d'une ficelle solide, semblable à celle dont on se sert pour lier les sacs de grains, et d'un revolver chargé.

Après s'être reposé pendant quelques instants, il se dirigea vers la demeure de Mme Dagomet. Celle-ci couchait, avec sa petite fille, dans une chambre du premier étage, que Job connaissait parfaitement.

A l'aide d'une échelle, il atteignit la fenêtre, qu'il enfoncea en brisant plusieurs vitres. Au bruit, Mme Dagomet, réveillée en sursaut, était descendue de son lit. Job avait sauté dans la chambre et s'était mis à frapper la pauvre femme à la tête dans le but de l'étourdir. La petite Juliette, ce soir-là, était restée avec sa grand-mère. Saisie d'épouvante en attendant appeler au secours, c'est à peine si elle osa s'approcher sur le bord du lit. De sa petite main, elle frappa Job à la tête. Celui-ci la saisit brutalement, la rejeta dans la rue et la couvrit d'un oreiller. La pauvre petite, à demi-morte de frayeur, n'osa plus bouger et finit par s'évanouir.

Job tourna de nouveau toute sa fureur sur Mme Dagomet, qu'il trouva jusqu'à ce qu'elle eût perdu connaissance. La pauvre femme avait roulé sur le parquet; l'assassin lui versa fortement autour du cou la corde qu'il avait apportée, et, après s'être assuré qu'elle ne donnait plus signe de vie, alluma la lampe et commença à fouiller les meubles.

Il parvint à mettre la main sur une somme sans importance qui était destinée aux dépenses journalières. Sous le traversin, il trouva une montre en or avec une chaîne en acier. Il s'empara de la montre et jeta la chaîne.

Les valeurs avaient échappé aux recherches de Job. Elles se trouvaient renfermées dans une cachette pratiquée dans le mur à la tête du lit. A cinq heures du matin, Mme Dagomet reprit un peu connaissance et se mit à appeler d'une voix à peine intelligible: « Yette! Yette! »

L'enfant entendit sa grand-mère qui s'élevait traînée péniblement sur le palier de l'escalier qui conduisait à la cuisine. Elle se leva en tremblant, et, en étant dans l'obscurité, rencontra le corps ensanglanté de sa grand-mère.

Prise de frayeur, elle se retira précipitamment et se sauva vers le lit, après avoir fermé la porte à clef derrière elle. Mme Dagomet essaya, pour la dernière fois, de se soulever.

L'autopsie a révélé qu'elle était morte par asphyxie et non des coups qu'elle avait reçus à la tête.

Découverte du Crime

Au petit jour, dès qu'elle entendit des pas dans la rue, la petite Juliette s'éleva à la fenêtre en criant: « Au secours! Au secours! » Il y avait environ une heure que Mme Dagomet avait cessé de vivre. Un passant et deux voisins accoururent. Ils prirent sous le hangar l'échelle dont s'était servi Job et la dressèrent contre le mur pour pénétrer dans la chambre où avait eu lieu le crime.

Un désordre indescriptible régnait dans la pièce. Tous les meubles étaient renversés; le contenu des tiroirs était éparé; le parquet était maculé de et de larges flaques de sang qui avaient jailli sous les pieds, sur le lit et jusque sur le mur. Enfin la malheureuse victime portait au crâne huit blessures résultant des coups qu'elle avait reçus et dont le sang s'était échappé en abondance.

La fraîque Mme Dagomet avait été entourée de circonstances mystérieuses qu'une sorte d'épouvante régna pendant quelque temps à Thiverval.

La gendarmerie, dont la résidence se trouve à quatre kilomètres de là, restait en permanence dans le pays, faisant des perquisitions, suivant toutes les pistes qui avaient quelque chance d'aboutir.

L'arrestation

Cependant le brigadier Foucher et ses gendarmes avaient fini par soupçonner Job, ils se rappelèrent qu'il avait quitté Thiverval quelques jours avant le crime et que depuis on n'avait plus entendu parler de lui.

Le brigadier de gendarmerie n'hésita pas à le dénoncer au parquet, qui le fit aussitôt rechercher à Paris où l'on supposait qu'il s'était réfugié.

Sur les indications de la fille Antié, Job fut arrêté le 26 février dans son garni de la rue Saint-Placide, et amené devant le juge d'instruction à Versailles.

Malgré les affirmations de son logeur, qui se rappelait parfaitement l'avoir vu rentrer à cinq heures du matin le lendemain du crime, et les déclarations de la bonne relativement aux chausseries et à la timbale d'argent, il nia avec une impudente audace que l'on ne fut pas sûr pendant assez longtemps de tenir le vrai coupable.

On saisit ses vêtements et on les soumit à une expertise chimique. Cette expertise amena la découverte de traces sanglantes qui avaient résisté à un lavage antérieur.

L'instruction

L'instruction dura deux mois. Job changea plusieurs fois de veste, suivant les dépositions des témoins.

Il parut hésiter pour la première fois quand un nommé Ternier, qui l'avait connu à Thiverval et qui habitait en ce moment Paris, vint déclarer que, quelques jours après le crime, il lui avait confié un revolver et l'avait chargé d'engager pour lui au Mont-de-Piété une montre en argent, puis de vendre la reconnaissance.

Mis en présence de témoignages plus affirmatifs encore, il se décida un peu plus tard à entrer dans la voie des aveux; mais il prétendit qu'il n'avait pas participé au crime et avait seulement donné des indications et fait le guet, pendant que son complice, un nommé Harpin, pénétrait chez Mme Dagomet.

Pour le magistrat instructeur, il était évident que l'inculpé ne disait pas encore toute la vérité.

Job et Monceaux

Le voile tomba complètement le jour où Monceaux lui, après avoir abandonné Job, s'était fait arrêter pour vol et purgait à la prison de l'avenue de Paris une condamnation à trois mois de prison, fut convaincu de crime de Thiverval et demanda à être entendu de l'instruction. « Je me suis fait fort de démasquer le coupable, si l'on veut m'entendre », avait-il dit à un gardien.

Il ignorait à ce moment l'arrestation de Job.

M. Moreau, juge d'instruction, le fit conduire dans son cabinet.

Job perdit, à sa vue, toute contenance et, lorsque Monceaux eut terminé sa déposition, il se décida à faire des aveux complets.

Les Débats

Les débats, sous la présidence de M. le conseiller Gués, durèrent deux jours. C'est M. Chrétien, procureur de la République, qui soutint l'accusation.

C'est à Me Petit, un jeune avocat du barreau de Versailles et dont les débuts paraissent annoncer une brillante carrière, qu'incombait la lourde tâche de défendre Job.

DEPARTEMENTS

RHONE

L'Arbresle. — Boulangerie de la rue Peillon. — Le conseil d'administration de la boulangerie coopérative de la rue Peillon croit de son devoir de répondre à la note parue dans l'Echo de Lyon du 26 juillet 1891.

Dans cet article, plusieurs secrétaires se plaignent que l'administration viole les statuts en ne convoquant pas une réunion générale tous les trois mois et qu'il y a plus d'un an que les actionnaires n'ont pas été réunis. Rien n'est plus faux, car les articles 25 et 32 des statuts portent que les réunions seront semestrielles et auront lieu en janvier et juillet. La réunion de janvier a été tenue le 15 novembre 1890 par anticipation pour une cause de force majeure, quant à la réunion de juillet, l'administration est toute prête à suivre rigoureusement l'article 32 des statuts.

LOIRE

Saint-Etienne. — Le conseil municipal a procédé hier à la nomination des délégués sénatoriaux, sous la présidence de M. Fadjoint Janson.

Ont été élus: MM. Janson, Baudouin, Planvénin, Valentin, Suix, Rondet, Ronxol, Thibaudier, Faure, Aubouret, Souteyrand, Martigny, Reynaud, Laby, Philippeon, Bouché, Gilbert, Sagnol, Picbon, Berthon et Pegout.

MM. Angénieux, Cluchier, David, Pays et Courbon, sont nommés délégués suppléants.

ISÈRE

Grenoble. — Une grève de balayeurs. — Nous sommes à la veille de voir, dans notre ville, une grève assez originale.

Les balayeurs du matin, au nombre de 415, tous, pour la plupart, petits fermiers des environs de Grenoble, ont adressé à M. Tiervoz, directeur du service de la voirie, une demande d'augmentation de salaire de 50 centimes par jour, et que les journées des jusqu'à aujourd'hui pour l'enlèvement des ordures, soient à l'avenir payées.

Ils déclarent vouloir faire grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

M. le docteur Gaché, maire de Grenoble, recevait les délégués de ces modestes et utiles fonctionnaires demain, à onze heures du matin.

Arrestations. — Le nommé Marins Duclot, repris de justice, a été arrêté cette nuit, vers trois heures, porteur d'un troussseau de fausses clés.

Le nommé Berthet, âgé de 15 ans, a été mis en état d'arrestation pour brutalité, sévices et coups sur son père.

Sainte-Colombe-les-Vienne. — Fête. — La fête de Sainte-Colombe-les-Vienne a été aussi brillante que les années précédentes. Indépendamment de l'attrait de cette charmante localité, MM. les organisateurs de la fête se sont encore surpassés dans leurs efforts.

Aussi, le public a bien montré par son empressement à venir, combien la fête de Sainte-Colombe est entrée dans nos mœurs locales.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Revue de la gendarmerie. — Samedi matin, les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Mâcon ont été passées en revue, sur la place d'Armes, par M. le général Massoy.

Les chevaux ont été l'objet d'un examen spécial.

La tenue et l'excellente attitude des gendarmes et de leurs chefs ont été fort remarquées.

Distribution de prix. — La distribution de prix aux élèves du lycée Lamartine aura lieu vendredi prochain 31 juillet, à 9 heures du matin, dans la grande cour du lycée, sous la présidence de M. Landard, préfet de Saône-et-Loire.

Bal des tonneliers. — Samedi soir, la Société des tonneliers de la ville de Mâcon a célébré sa fête annuelle par un banquet et un grand bal qui a eu lieu au salon de Flore.

Pendant le bal, une quête faite au profit du Sou des Ecoles a produit la somme de 72 fr. 30.

Nomination. — Notre nouveau commissaire, M. Girardier, nommé de première classe à Saint-Etienne, sera remplacé à Mâcon, par M. Laribié, commissaire de police à Rodez.

LA CRISE OUVRIÈRE A VIENNE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Vienna, 26 juillet.

M. le maire de Vienne, qui paraît négliger complètement le port de la redingote, professe une affection toute spéciale pour celui de la veste.

Nous sommes convaincus que sa garde-robe doit être surabondamment approvisionnée de ce genre de vêtement, et comme le chiffre cependant relativement considérable de vestes dont il dispose ne paraît pas devoir satisfaire l'ambition de M. le maire de Vienne, nous allons lui indiquer quelques

moyens excellents pour compléter sa collection:

1° Divaguer sans interruption sur les comptes administratifs et avouer, après avoir soutenu le contraire, que la ville de Vienne doit quatre millions de francs;

2° Continuer les mêmes errements en expliquant que si la ville doit, elle s'est créée les ressources correspondantes, mais en oubliant de dire que si, pour ériger les ressources correspondantes, elle est obligée de recourir à un emprunt, elle bouche un trou pour en creuser un autre;

3° Estimer que si l'on ne veut pas recourir à un emprunt pour payer des dettes, on se servira des exodents successifs, chose absolument aléatoire et dont M. Jonffray n'est pas sûr, pas plus que le pape Innocent XXII;

4° Ne pas annoncer publiquement qu'il se retire pendant la discussion de ses comptes administratifs, pour glousser publiquement ensuite qu'il a « coulé derrière les portes ce qui se disait à son sujet »;

5° Ne pas se faire congratuler par des amis maledroits dont l'insouciance de langage soulève les fous rires et les quolibets du public;

6° Ne pas se poser en homme qui méprise des attaques quand il ne peut pas y répondre, le truc est vieux jeu, il faudra le renouveler.

M. le maire de Vienne avait déjà utilisé tous ces trucs pour se procurer les vestes dont il a besoin, nous lui indiquerons bientôt de nouvelles formules.

NOS ÉCHOS

Concours du Conservatoire

Réparons une omission typographique faite dans notre compte rendu; dans la classe de déclamation présentée par M. Billiard, nous avons dit que sur cinq élèves présentés, cinq avaient été récompensés, mais nous n'avons mentionné que les prix des demoiselles. Ajoutons donc: M. Merle, qui a eu un second prix et M. Figeat, un deuxième accessit.

Constatons une fois de plus, que le résultat obtenu par la classe de déclamation, fait honneur à son intelligent professeur.

La Bourse du Travail

Le crédit de 10,000 francs voté l'année dernière par la municipalité pour l'entretien de la Bourse du Travail et le paiement du personnel sera insuffisant pour parer aux dépenses à faire jusqu'au 31 décembre.

Aussi, dans une de ses prochaines séances, le conseil municipal aura-t-il à se prononcer sur une demande supplémentaire, le crédit de 2,000 francs, nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la Bourse.

Il est probable que cette somme sera votée. Le budget de la Bourse du Travail sera donc dorénavant de 12,000 francs; en plus, la ville prendra à sa charge le chauffage et l'éclairage de la Bourse et aura à payer l'appartement du concierge.

Pendant la chaleur, le meilleur moyen de chasser les mouches des appartements consiste à fermer, pendant quelques instants, toutes les persiennes, puis à laisser pénétrer un rayon de soleil par une fenêtre entrouverte. Aussitôt toutes les mouches se précipiteront par cette issue.

Conseil général de l'Université de Lyon

Le conseil général de l'Université de Lyon a reçu l'annuaire de l'Université des Andes (Vénézuéla); le calendrier de l'Université de Glasgow et huit volumes ou fascicules de l'Université de Californie.

Dans sa séance dernière, tenue sous la présidence de M. le recteur, le conseil a approuvé les termes d'une lettre de remerciements adressée à l'Université de Lausanne et aux autorités de la ville et du canton, pour l'accueil si cordial fait aux délégués lyonnais pendant les dernières fêtes.

Il a été également décidé que dans sa séance solennelle de rentrée des Facultés, en novembre prochain, M. le vice-président Gayet prendrait la parole au nom du conseil.

Congrès d'aliénistes

Le congrès annuel des médecins aliénistes de France et des pays de langue française se tiendra à Lyon, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, du lundi 3 août au samedi 8 août prochain.

Les séances se tiendront au palais du Commerce, où sera le siège du congrès pendant sa session. Le docteur A. Carrier, médecin des hôpitaux, à Lyon, est chargé de préparer l'organisation. Tous les médecins des pays de langue française sont admis à faire partie du congrès.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Délégué par le ministre de l'instruction publique, M. Larroumet, directeur des beaux-arts et membre de l'Institut, a présidé hier matin la distribution des prix aux élèves de l'École nationale des beaux-arts de Lyon et des écoles municipales de dessin.

Cette cérémonie a eu lieu à neuf heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine du quai Claude-Bernard.

Beaucoup de monde dans la salle, élèves, parents et amis, venus, les uns chercher les récompenses de toute une année de travail, les autres applaudir aux succès d'être qui leur sont chers.

Après de M. Larroumet, ont pris place MM. Rivaud, préfet du Rhône; Quivogne, adjoint, représentant le maire de Lyon; Paillisson, conseiller général; Charles, receveur de l'Académie de Lyon; Caillier, doyen de la Faculté des sciences; Echerrier, Castex - Desgranges, Hirsch, André, Armand-Caillat, Bouvard, Hédou, Loubet, Flachat, Volatier, Bresson, Bouvard, membres du conseil d'administration de l'École; Bleton, secrétaire général; Pagny, Fontan, Aubert, sculpteurs; Micoli, Sallé, Poncet, Tillet, peintres; Lasserre, chef de cabinet du préfet du Rhône, etc.

Après l'exécution de la Marche lyonnaise par la musique du 121<sup>e</sup> d'infanterie, M. Larroumet s'est levé et a prononcé le discours suivant:

Discours de M. Larroumet

Messieurs, En venant présider cette séance solennelle, je me suis rendu avec empressement à l'appel que m'adresser, cet appel, en effet, allait au-devant de mon propre désir. Depuis que j'ai l'honneur de diriger l'administration des Beaux-Arts, j'aurais voulu saisir bien plus tôt l'occasion de vous témoigner avec quel intérêt le ministre et ses col-

laborateurs suivent vos études et secondent vos efforts. D'autres soins, sinon plus importants, du moins plus voisins, m'en avaient empêché. J'ai pu enfin donner suite à un projet, déjà ancien, et je vous exprime, en toute liberté de pensée, ce que j'éprouve à me trouver au milieu de vous.

Après l'école de Paris, celle de Lyon est la plus ancienne, la plus célèbre et la plus féconde de France. Lorsqu'elle fut organisée au début de ce siècle, elle existait, en réalité, à peine que le temps et l'influence de Napoléon I<sup>er</sup> conservât, en le recueillant, un legs de l'ancien régime. A toutes les époques, le culte des arts avait été si florissant dans la seconde ville de France que non seulement le catalogue des peintres, des sculpteurs, des architectes et des graveurs ne s'est jamais constitué une longue et glorieuse liste, mais qu'il renfermait quelques-uns des plus grands noms de l'art français. Les maîtres dont vous êtes fiers ne furent pas seulement illustres par leurs œuvres et leurs qualités qui leur valurent la gloire traditionnelle, outre leur originalité, personnalité, celle de leur race et de leur pays. Car il y a — je le constate sans vous l'apprendre — un génie lyonnais, dont les caractères contribuent pour une part singulière à la force et au charme de son art. Sans doute, ce génie n'est pas une chose d'irréparable et d'essentiel à la manière dont notre pays a traduit, à travers le temps, sa conception de l'art et de la vie.

Ce génie lyonnais, Messieurs, est fait de rêve et d'esprit pratique, de courage et de tendresse, de fièvre et de gaieté, de idéalisme et de réalisme. Il a été le foyer et le point d'appui d'un ensemble bien cohérent. Chaque des arts provinciaux de France a ses préférences et ses constitutions son domaine; à des degrés divers, vers le Midi, on aime le gracieux expansif, la couleur, les lignes et le rythme; vers le Nord, c'est, avec la finesse narquoise et la liberté railleuse, le goût des demi-teintes et des sentiments tempérisés.

Vous aimez ces dons divers en y joignant surtout le sérieux et le profond qui ont été dans cette région voisine à la fois du centre et de la frontière, au sein d'une large vallée, sur le bord d'un fleuve aux violences tragiques, au pied de hautes montagnes, le tempérament de la France qui recueillit et élabora dans sa trempe particulière, une énergie dont les caractères n'avaient pu se manifester ailleurs avec cette force et à ce degré.

Et comme la pensée et l'art résultent de ces diverses influences, des bords du Rhône et de la Saône nous sont venus des hommes fortement tempérisés, courageux et doux, pensifs et actifs. Au milieu de ce groupe nombreux, on y prends au hasard Philibert Delorme et Louise Labé, les Oudry et les Coustou, Coysevox et Morel, Sevrandon et Rondellet, Ballanche et Camille Jullien, bourgeois et hommes de lettres, et qui ne ce crains pas de ranger deux contemporains toujours vivants: Ampère, un de ces rares génies qui ont découvert un secret primordial de la nature et soulevé le voile d'Isis; Chevanard, artiste aux nobles ambitions, égal des plus grands par la pensée et par l'œuvre, n'ont manqué de caractères ni les moyens; Flaudin, noble nature et par génie; Meissonier, le type de la probité artistique, de l'énergie expressive, du sens historique. Puisse de Chevanard, le maître de la grèce antique et du caractère, nos savants, nos artistes, une nouvelle jeunesse aux légendes, aux symboles et aux allégories épuisées, enfermer dans ses formes simples et ses colorations douces une somme de pensée digne des plus grandes époques de l'art et proposer à notre époque de scepticisme et de manières un idéal de foi et de sincérité.

Tels sont, Messieurs, ceux de qui vous vous réclamez et qui vous servent d'exemples. Après eux d'autres viendront ou sont déjà venus et c'est sur votre école que nous comptons pour préparer l'avenir et un art présent à l'avenir digne d'être. Aussi, ne suis-je pas de ceux qui voudraient voir une école unique, celle de Paris, appeler toutes les vocations artistiques. Pour que le génie de la France conserve son originalité, il faut que nos lycéens, nos savants, nos artistes restent le plus longtemps possible en contact avec le sol natal, pour en puiser la sève et s'en nourrir, sinon ce génie, fait de souplesse et de variété auquel chacune de nos provinces ajoute sa marque propre, finirait par devenir comme un monde banal et sans caractère.

Vous avez donc à vous défendre, à vous éprouver sans relâche. Je combattrais, si j'en avais le moyen, cette tendance qui, sur tous les points de notre pays, pousse ceux de nos jeunes gens qui sentent confusément une force s'agiter en eux, courir au plus vite vers Paris pour s'y produire avant l'heure et accomplir sans être parés.

Je ne suis pas de ceux qui voudraient que les élèves ne viennent demander à la grande ville que le champ de bataille des ambitions éphémères et sûres d'eux-mêmes: je souhaiterais, qu'en art comme en toutes choses, ils vousissent bien demander et donner le plus possible à leur pays natal.

Vous avez ici, jeunes gens, des maîtres de premier ordre, dont la science et le dévouement devraient vous suffire pendant de longues années. Restez auprès d'eux, écoutez-les longtemps, jusqu'à l'époque où vous serez en mesure de leur répondre à la question redoutable que soulevait toutes les vocations juvéniles, c'est-à-dire jusqu

Rose, excellent comique, a bien voulu se charger des intermèdes, à la grande joie des jeunes enfants.

En terminant, un chœur a été chanté, avec un ensemble parfait, par les élèves de l'Asile Berger.

ÉCOLE MUNICIPALE DE TISSAGE

Hier, à neuf heures du matin, a eu lieu, dans la salle des Réunions industrielles, au palais de la Bourse, la distribution des prix aux élèves de l'école municipale de tissage.

Discours de M. Rivaud

Mesdames, Messieurs, Il est d'usage dans toutes les distributions de prix que le président adresse aux élèves une allocution et qu'il leur donne, au moment où ils vont partir pour les vacances, quelques conseils d'ami.

Je ne puis malheureusement ici entrer en communication par la parole avec la plupart de ceux qui fréquentent cette école. Ce ne sont donc pas des conseils que je vais leur faire entendre.

Je représente ici un gouvernement qui s'intéresse aux petits, aux pauvres, à tous les déshérités de la nature, et c'est l'affirmation de ces sentiments que j'ai le devoir d'apporter dans cette réunion.

Discours de M. Lépine

Après avoir constaté les bienfaits répandus par le XIXe siècle dans les classes déshéritées, le savant professeur fait un historique anecdotique des progrès réalisés dans l'enseignement des jeunes aveugles (depuis Braille, de Beaufort, Mlle Mulet, etc., jusqu'à M. Huguette et ses dévoués collaborateurs de l'école de Villeurbanne.

Discours de M. Aynard

Mesdames, Messieurs, N'attendez pas de moi un discours. Je viens de la Chambre, j'en ai entendu beaucoup ou j'en ai fait quelques-uns, et je vous avoue que je suis las de cet exercice. Aussi, ne veux-je vous faire qu'une causerie de quelques instants.

En invitant leurs députés à présider les distributions de prix, leurs concitoyens croient leur faire un grand honneur.

J'accueille ce genre de satisfaction avec respect, soumission, mais pas toujours avec le même plaisir. Cependant, il y a des exceptions, et votre invitation en est une, car, en m'appelant au milieu de vous, vous m'avez fait une faveur que j'apprécie avec enthousiasme et reconnaissance.

Non-seulement ce n'est pas pour moi une corvée, mais c'est une grande joie et un honneur, pour deux raisons : la première, c'est que j'aime votre école; la seconde, c'est que j'aime infiniment la classe ouvrière, et plus spécialement les ouvriers de la soierie.

Lorsque j'étais, il y a quinze ans, au conseil municipal, nous avons songé à fonder une école de tissage. Une grande lacune existait dans l'enseignement professionnel de la classe ouvrière la plus intelligente. Nous avons voulu la combler, nous n'y avons pas réussi.

Nous avons cherché à créer une société pour fonder de petits ateliers de tissage mécanique. Nous sommes partis trop tôt.

Le prix élevé des moteurs, le cherté du gaz ont fait échouer notre entreprise.

Lorsque nous avons dû liquider ou plutôt fermer notre atelier d'essai de la place Bel-fort, nous avons repris notre idée première et nous avons donné à la ville, pour créer l'école de tissage existante, le local et le matériel dont nous disposions.

Notre don était-il considérable ? Oui, au point de vue de l'idée ; oui, au point de vue de l'acte.

Nous avons dit à la municipalité : « Il y a une école à créer, nous vous en apportons la première pierre ».

Cette pierre, à peine l'avais-je apportée que j'ai tenté de renverser l'édifice.

Le maire de Lyon n'avait fait l'honneur de me nommer membre du conseil d'administration de cette école et j'ai donné ma démission parce que j'ai trouvé qu'on n'avait pas fait tout ce qu'on aurait dû.

Depuis, l'idée a germé, a grandi. L'école a fait des progrès étonnants.

Au milieu de cette population si éprouvée par le chômage, l'insuffisance s'est développée; les élèves ont afflué. L'école est comble aujourd'hui plus de trois cents. En un an, mes résultats obtenus ont dépassé toutes les espérances.

Est-ce une raison de s'arrêter ? La ville ne doit-elle pas vous continuer ses sacrifices ? Vous demandez la transformation de l'école municipale de tissage en une école nationale.

C'est un beau titre, mais vous n'en avez pas besoin pour prospérer. Vous ne devez pas appeler l'Etat à votre secours, et quand bien même, vous obtiendriez ce titre, en seriez-vous plus avancés ? Je vous promets, cependant, de faire tous les efforts possibles, et l'Etat vous donne satisfaction. C'est plutôt à la ville qu'il vous faut faire appel. Il ne faut pas attendre grand-chose de l'Etat; les finances sont obérées et l'on a beaucoup de peine à boucler le budget.

La ville, au contraire, est assez riche pour vous donner une école digne de notre laborieuse population. Et je m'adresse à M. Rossignol, qui représente ici la municipalité, et je lui dis : « Vous avez fait construire de beaux groupes scolaires. Pour ma part, je m'en félicite ; il fallait donner un caractère monumental à l'édifice. Comment se fait-il que vous ayez fait des palais pour les petits et que vous n'avez pas donné l'équivalent aux grands ? Il n'est pas possible d'attendre plus longtemps, et je supplie la ville de donner aux élèves de l'école de tissage une demeure digne d'eux. »

Après avoir exposé tous les services que l'école de tissage est appelée à rendre, M. Aynard termine ainsi : Souhaiter le succès de votre école, c'est souhaiter le succès de notre grande industrie lyonnaise, qui apporte chaque jour un élément de plus à la grandeur de la France, à la grandeur de la République.

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements.

M. Guigardet, directeur, se lève à son tour, et procède à la lecture du palmarès.

Voici les noms des lauréats : Théorie première année. — 1er prix, Grest; 2e Lespinaux; 3e Corau.

Théorie deuxième année. — 1er prix, Rolland; 2e ex-æquo, Sorin; 3e Beaulieu; 4e ex-æquo, Faure-Bon et Damas.

Théorie troisième année. — 1er prix, Tony Fléchet; deuxième 1er prix, Francisque Fléchet; 2e Vianney; 3e Allex; 4e Villars; 5e Chanel.

Cours de pratique du jour. — 1er prix, Thibaut; 2e Gaudet-Paquet; 3e ex-æquo, Anfosse et Chatron; 4e Margerand.

Cours de théorie du jour annexée à l'enseignement pratique. — 1er prix, Anfosse; 2e Bernard; 3e ex-æquo, Margerand et Noël Victor.

Prix d'encouragement. — Livrets de caisse d'épargne de 50 francs offerts par M. Aynard, député du Rhône, aux élèves les plus méritants. — Vianney, Faure-Bon, Cornu et Bernard.

SOURDS-MUETS ET AVEUGLES

Beaucoup de monde, hier, à la distribution des prix de l'Institution des sourds-muets et des jeunes aveugles, dirigée aux Maisons-Neuves, par M. Huguette.

Cette solennité était présidée par M. Rivaud, préfet du Rhône, qui avait pris place sur l'estrade d'honneur, entouré de MM. Guichard, député; Bonnard, conseiller général; Lasserre, chef de cabinet; Marc Guyot et Ferrand, conseillers municipaux; Perrin, conseiller municipal de Villeurbanne; les professeurs Lépine, Bourgeois, Caze-neuve, Cohendy, de la Faculté de Lyon; Vial, percepteur de Villeurbanne; Huguette, directeur de l'école; Fabre, Perrin,

Varrichon, Lévy, Dallat, Bertholon, membres du conseil d'administration, etc.

La fanfare de Villeurbanne, sous l'habile direction de M. Chabert, a ouvert la fête par l'exécution de la *Marseillaise*, puis M. Rivaud a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Rivaud

Mesdames, Messieurs, Il est d'usage dans toutes les distributions de prix que le président adresse aux élèves une allocution et qu'il leur donne, au moment où ils vont partir pour les vacances, quelques conseils d'ami.

Je ne puis malheureusement ici entrer en communication par la parole avec la plupart de ceux qui fréquentent cette école. Ce ne sont donc pas des conseils que je vais leur faire entendre.

Je représente ici un gouvernement qui s'intéresse aux petits, aux pauvres, à tous les déshérités de la nature, et c'est l'affirmation de ces sentiments que j'ai le devoir d'apporter dans cette réunion.

M. le préfet félicite ensuite l'administration, le directeur et les professeurs de l'école de leur dévouement et de leur abnégation et termine en donnant la parole à M. le docteur Lépine.

Discours de M. Lépine

Après avoir constaté les bienfaits répandus par le XIXe siècle dans les classes déshéritées, le savant professeur fait un historique anecdotique des progrès réalisés dans l'enseignement des jeunes aveugles (depuis Braille, de Beaufort, Mlle Mulet, etc., jusqu'à M. Huguette et ses dévoués collaborateurs de l'école de Villeurbanne.

Entre temps, les jeunes aveugles ont exécuté plusieurs chœurs, accompagnés au piano par M. Aubert, une jeune pianiste atteinte de cécité, professeur à l'Institution.

L'assistance a été surtout intéressée par les exercices oraux des sourds-muets, dont un a même récité une poésie.

On a ensuite procédé à la distribution des prix.

Prix d'honneur

Ces prix, offerts par le conseil d'administration de l'école et par MM. Bertholon, Fabre, Perrin et Varrichon, consistent en un carnet de caisse d'épargne de 10 fr. Voici les noms des lauréats :

Pour les aveugles : Mlle Marie Vessalli, de Lyon; M. François Lacroix, de Dagneux (Ain).

Pour les sourds-muets : MM. Claudius Chaffarin, de Lyon; Hugues Verzozy, de Saint-Just-d'Avray (Rhône); Herri Raquet, de Lyon; Mlle Antoinette Renaud, de Lyon; Claudine Carrière, de Popières (Rhône).

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Hier a été tenue à la Bourse du Travail, une réunion à laquelle étaient invités les membres de toutes les corporations de l'alimentation. Divers orateurs devaient y traiter les questions suivantes : 1° des bureaux de placement; 2° de la prud'homme.

Quoique annoncée pour deux heures, la conférence n'a commencé qu'à 3 heures, levant un nombre relativement restreint d'auditeurs.

La séance est ouverte sous la présidence du citoyen Davergier, assisté des citoyens Chabanon, Pierron, assesseurs, Peronin, citateur Chaboud, secrétaires.

Sur l'estrade, on remarque les conseillers municipaux Charpentier, Colliard, Fagot; les prud'hommes Bernard, Régelet, Devèze, Rihard, Guillet, Giraud. Dans la salle, deux cents personnes environ.

Le citoyen Rocher a le premier la parole. L'orateur fait rapidement l'histoire des bureaux de placement et recherche quel profit la classe ouvrière retire des placeurs. Au lieu, car si l'intérêt du prolétaire consiste à être toujours occupé et à toucher la rémunération de son travail, celui du placeur, tout différent, est d'avoir le plus grand nombre possible de prolétaires sans emploi, et de prélever le plus qu'il peut de leurs salaires, pour prix de leurs offices.

Le législateur ne doit, dans cette question, que se préoccuper de l'intérêt de l'ouvrier et négliger le placeur qui, par suite des abus qu'il commet, peut vivre en parasite.

Ces abus, on pourrait les réprimer, car les règlements qui régissent les placeurs sont très sévères, mais on ne le fait pas, et on laisse ces intermédiaires, dont plusieurs sont adonnés à la basse police, exercer leur honteuse industrie.

Pour remédier à cet état de choses, le législateur a pensé qu'une loi visant spécialement les bureaux de placement était nécessaire. Plusieurs projets ont été déposés à la Chambre, mais un seul, celui de MM. Dumay-Guillaumou, qui coupe le mal dans la racine, supprime radicalement les placeurs et confie le placement aux syndicats, Bourses du Travail et municipalités, doit être adopté par la classe ouvrière.

Ces projets ont été élaborés par la commission supérieure du travail par MM. Millard et M. Mureux, par M. Rabier, sont incomplets et ne pourraient qu'enrayer le mal fait par les placeurs à la classe ouvrière.

L'orateur demande à l'assemblée de rejeter ces trois derniers projets et de s'associer par un vote à celui de MM. Dumay-Guillaumou.

Le citoyen Charpentier prend ensuite la parole, toujours sur la même question.

L'orateur explique ainsi pourquoi il est opposé adversaire des bureaux de placement.

« Parmi les droits de l'homme, le principal est le libre exercice de ses facultés, c'est le droit au travail. Or, le placeur nuit au prolétaire qui cherche le travail, il lui fait du tort, il le trompe, aussi, nous le combattons. En agissant ainsi, nous luttons non pas seulement contre une catégorie d'individus, mais nous combattons également l'exploitation de l'homme par l'homme. »

Le citoyen Charpentier énumère ensuite les griefs reprochés aux placeurs : non allègement du tarif, majoration des prix, refus de des papiers de l'ouvrier avec non inscription au registre.

À l'appui de ses dires, il cite certains faits qui ont fait l'objet de plaintes adressées par les victimes contre les placeurs. Ces faits constituent de véritables abus de confiance et d'escroquerie.

Quelques employés, principalement des garçons de café et de restaurant se plaignent d'avoir été obligés de verser aux placeurs une somme très supérieure à celle fixée par le tarif, d'autres d'avoir perdu leur place à la suite des diffamations dont ils ont été victimes de la part des placeurs. A certains, enfin, les placeurs ont fait signer une feuille blanche et y ont ensuite inscrit la somme qu'ils voulaient se faire payer.

L'orateur conclut de tous ces faits que l'industrie des placeurs est nuisible à la masse des travailleurs et qu'il y a lieu de la supprimer.

Le citoyen Bernard, conseiller prud'homme, énumère les avantages peu sérieux, suivant lui, mais toutefois appréciables, qu'on procède à la classe ouvrière les conseils de prud'hommes. Il engage les employés de l'alimentation à demander à être soumis à cette juridiction et indiquer quelles sont les formalités à accomplir.

L'insuffisance des conseils de prud'hommes n'amènera certainement pas l'émancipation de la classe ouvrière, mais pourra cependant relever les salaires et atténuer la misère. Quant à l'émancipation du travailleur, elle ne sera que lorsque les forces ouvrières unies et fortes viendront se camper en face du patronat et dire : Voilà ce que nous voulons et nous le prenons.

L'orateur termine en assurant les membres des corporations de l'alimentation que le conseil de prud'hommes prêtera tout son appui pour faciliter leur accès à la prud'homme.

L'ordre du jour étant épuisé, le président fait adopter par l'assemblée un vœu relatif aux Chambres de la ville de Lyon-Dumay-Guillaumou relatif aux placeurs et lève ensuite la séance.

FÊTE DE LA PROFESSIONNELLE

L'Association des anciens élèves de la Société d'enseignement professionnel nous conviait, hier, à une fête charmante. Un public nombreux et sympathique avait répondu à l'appel des organisateurs, et empuissait les vastes jeux de boules du Grand-Nœt. Ce n'était, d'ailleurs, que justice, car le programme était composé de façon à satisfaire les plus difficiles. Toutes les sociétés du quartier : l'Écho, le Cercle choral, la société de gymnastique l'Éclair — qui a obtenu, il y a quelques jours seulement, un si grand succès au concours de Genève, — la société colombarophile La Vigilante et la Jeune Diane s'étaient fait un devoir de prêter leur concours à la Professionnelle, cette institution éminemment lyonnaise, qui compte tant de sympathies dans notre ville.

Nous avons remarqué la présence de M. Prost, un des plus dévoués professeurs de la société; de M. Orbet, président de l'Éclair; de MM. Chantemesse, Guinebaud, Collet, Sorlin, Buisson, du sous-comité de Vaise. Quoique le programme fût chargé, il a été suivi ponctuellement et sans aucun des accros qui, trop souvent, viennent jeter une ombre au tableau de nos plus belles fêtes.

On a successivement applaudi l'Écho de Vaise, dans deux fantaisies sur Faust et le Domino Noir, le Cercle choral qui a interprété sous la férule avec beaucoup de brio; mais le clou de la journée a été, sans conteste, pour l'Éclair qui a exécuté, aux applaudissements de la foule, ses pyramides aux échelles et ses ensembles de boxe qui lui ont valu deux premiers prix au concours international de Genève.

Les pupilles de la même Société ont obtenu aussi une bonne part de bravos avec leurs pyramides sans sang. Nous adressons nos plus vives félicitations à leur jeune et intelligent moniteur, M. E. Giraud.

Pendant ces exercices, les commissaires du concours de tir, M. Buisson, de l'Association, et M. Delorme, le trésorier de l'Éclair, avaient de la peine à satisfaire les nombreux tireurs qui se pressaient dans leur petit stand.

En somme, la fête a été très brillante, ce dont nous félicitons sincèrement les organisateurs et particulièrement le président et secrétaire général du sous-comité de Vaise.

Société Philanthropique Savoienne

C'est par un temps magnifique qu'a eu lieu, hier, dans les jardins de la Brasserie Française, à la Croix-Rousse, la fête annuelle donnée par la Société philanthropique savoyenne, au bénéfice de son bureau de placement gratuit.

A midi, un banquet, fort bien servi, réunissait une centaine de convives, parmi lesquels nous remarquons MM. Gavini, président; Dufour et Girard, vice-présidents; Pache, membre honoraire; Neveu, président des Amis-Réunis, etc.

Des toasts ont été portés, au dessert, à la prospérité de la philanthropie savoyenne, qui compte déjà treize années d'existence. La fête a continué par un concert des mieux réussis, où se sont fait applaudir Mlle Lagorre et MM. Louis Faure, Ludovic, Bellanoix et Prudhon.

Une quête a été faite au bénéfice des victimes de Chindriou.

Le soir, un bal des plus animés a clôturé cette fête de famille, et les invités se sont séparés assez tard, heureux du succès de cette réunion annuelle, bien faite pour resserrer les liens qui doivent unir, loin de la terre natale, les enfants de la Savoie habitant Lyon.

AUX ARÈNES LYONNAISES

Les arènes lyonnaises étaient absolument comblées hier, pour les courses données avec le concours de Pouly, de Beauvaire, le premier toréador français.

Ces courses ont été très bonnes; le Pouly, son fils, un jeune homme de 16 ans, qui marche dans les traces du père, et le quadrigle, nous ont montré une brillante série d'exercices : poses de cordes, de banderilles, sauts à la perche et périlleux, passes de manteaux, d'une exécution parfaite.

Seuls, quelques toréadors ont laissé à désirer, ils refusaient le jeu, parfois avec une obstination telle que l'on pouvait croire qu'ils connaissaient la valeur de leurs adversaires.

Le Pouly a exécuté deux passes de manteau à genou avec une maestria remarquable, qui lui ont valu de longs applaudissements.

Il se pourrait, mais rien n'est encore décidé à ce sujet, que le Pouly et son quadrille courrent le sautoir jeudi prochain. Si cette seconde représentation se donne, ce sera une bonne aubaine pour tous ceux qui n'ont pas assisté aux courses d'hier.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 27 juillet, 208e jour de l'année. Lune : pleine le 24 juillet; dernier quartier, le 28. Soleil : lever, 4 h. 28; coucher, 7 h. 44.

Mlle Reichenberg aux Célestins. — L'Éminence sociétaire de la Comédie française se fera entendre lundi 3 août prochain, aux Célestins, dans l'une des œuvres les plus appréciées de Molière : l'École des Femmes; Mlle Reichenberg se fait accompagner de Mlle Marie Kolb, très appréciée toujours de notre public, ainsi que de Mlle Marie Laure, premier rôle de l'Odéon; de M. Cornaglia, Corbin, Mayer, etc., aussi de l'Odéon, qui joueront les rôles qu'ils tiennent avec distinction au second théâtre français.

Prochainement, nous donnerons les détails de cette solennité. Annonçons, en attendant que le bureau de location sera ouvert à partir de vendredi prochain, 10 heures du matin.

Grave accident. — Un regrettable accident est arrivé hier soir, à Vaise, où est installée la vogue annuelle. La propriétaire d'un tir forain, nommée Annette Deltessou, femme Edouard, âgée de 35 ans, se trouvait à l'extrémité d'un baraque occupée à placer un carton.

Un tireur imprudent gesticulant, une carabine Flobert à la main, appuyé machinalement le doigt sur la détente. Le coup partit et la malheureuse femme, atteinte au bas-ventre, par le projectile, s'affaissa en poussant un cri déchirant.

On s'empressa autour d'elle et on la transporta dans une pharmacie. La balle ayant pénétré assez profondément dans les chairs, nécessitant, pour son extraction, une opération délicate et douloureuse; aussi la blessée, après avoir été pansée, a-t-elle été, à 10 heures du soir, transportée à l'Hôtel-Dieu.

Tentative de suicide. — La nuit dernière, vers minuit, la femme P..., âgée de 32 ans, demeurant grande rue de la Guillotière, a tenté de mettre fin à ses jours, en se jetant dans la ligne située derrière le fort de la Vitrolerie.

Heureusement qu'un brigadier d'octroi, M. Péronon, attiré par les cris de la pauvre désespérée, se jeta courageusement à l'eau et parvint à la retirer au moment où elle allait disparaître.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, Mme P... a été reconduite à son domicile.

Aggression. — M. Serre, propriétaire, impasse Lassalle, 12, a été assailli à minuit par une bande de rôdeurs qui, après l'avoir terrassé, ont pris la fuite en emportant son chapeau.

Toutefois, le signalement de l'un des agresseurs ayant pu être donné à la police, les agents ont réussi à s'emparer de l'un d'eux, nommé Barbier, âgé de 24 ans, vouturier, cours Vitton prolongé, 7.

Barbier a été écroué à la disposition du commissaire de police.

Arrestations. — François R..., âgé de 18 ans, corroyeur, rue de la Quarantaine, 22, a été arrêté pour vol.

Louis V..., âgé de 23 ans, maréchal-ferrant, a été arrêté pour abus de confiance.

Enfin, un jardinier, Pierre C..., 25 ans, domicilié rue Mazenod, 114, a été également mis en état d'arrestation pour vol et écroué.

Un pickpocket. — Sur la plainte d'un voyageur à qui il venait de dérober sa valise, les agents ont arrêté, à la gare des Brotteaux, un sieur Henri Dubois, âgé de 32 ans, manoeuvre, sans domicile fixe. Dubois a été conduit à la Permanence.

Audacieux voleur. — Mlle Marie Fort, demeurant rue de la Part-Dieu, avait entposé, hier matin, une carriole à bras sur le marché de la Guillotière.

Profitant de l'absence de cette dame, un audacieux voleur s'empara de la carriole et disparut sans être inquiété.

Plainte a été déposée par Mlle Fort au poste voisin.

Un cavalier désarçonné. — Dans l'après-midi d'hier, vers trois heures et demie, deux cavaliers longeant le quai Claude-Bernard, lorsque tout à coup le cheval de l'un d'eux s'emballa, précipitant sur la chaussée le jeune homme qui le montait.

Celui-ci, embarrassé dans un étrier, tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fit de graves contusions au front et aux jambes.

Après avoir reçu des soins dans le voisinage, le blessé a été conduit à son domicile.

Tombé dans un escalier. — Hier soir, vers 7 heures, le nommé Victor Hamard, employé au chemin de fer, étant pris de boisson, avait pénétré dans l'allée de la maison portant le n° 30 de la rue Franklin pour y demander un renseignement sur une personne inconnue.

En descendant, il perdit l'équilibre et tomba sur les marches d'escalier où il se fit une profonde blessure au front.

Relévé aussitôt, il fut conduit par un gardien de la paix dans une pharmacie voisine, où les premiers soins lui furent prodigués.

Le feu. — Hier, à quatre heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré à la boulangerie ménagère, rue Perrod, 20, dans une gaine de cheminée.

À la première alerte, les pompiers Gleize, Nel et Janot, de la 4e compagnie, se sont transportés sur les lieux et ont eu rapidement raison des flammes.

Les dégâts sont peu importants.

Une tuile. — Mme Radisse, âgée de 65 ans, lingère, demeurant place des Minimes, 6, a failli être assommée, hier à midi, par la chute d'une couverture de soie en porcelaine tombée d'une fenêtre de la maison portant le n° 63 de la montée Saint-Barthélemy.

Blessée assez grièvement à la tête par cet aéroplane d'un nouveau genre, Mme Radisse a reçu les soins de M. le docteur Bourgin, qui a déclaré son état sans gravité.

La grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, n'a pas de succursale. L'ancien, nettement, la bonne réputation et l'immense débit de cette maison défient toute concurrence. Nouveaux et très grands rabais.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

CHOIX D'UN CANDIDAT

Bonneville, 26 juillet. Le congrès républicain tenu à Bonneville, sous la présidence de M. Chartron, sénateur, et où 44 communes sur 68 étaient représentées, a acclamé à l'unanimité la candidature de M. Léon Orsat, pour la prochaine élection législative.

LE CHOLÉRA A LA MECQUE

Djeddah, 26 juillet. La mortalité occasionnée par le choléra est jusqu'à présent de 4,200; l'épidémie diminue.

RENFLOUEMENT DU « PRÉSIDENTE PINTO »

Toulon, 26 juillet. Le Président Pinto est toujours à la côte. L'opération du renfouement continue.

ELECTION A PISE

Pise, 26 juillet. Voici les résultats de l'élection législative : M. Dini, ministériel, a été élu par 5,830 voix.

M. Amicare Cipriani n'a obtenu que 658 voix.

INCENDIE A LISBONNE

Lisbonne, 26 juillet. Un incendie a éclaté dans une fabrique de bouchons à Evora. Les pertes sont très importantes.

Le bruit court que cet incendie a été allumé par des ouvriers privés de leur travail par suite de l'absence de l'exportation des États-Unis.

CONDAMNATION A MORT

Sousse, 26 juillet.

Partenice, le sicilien, qui avait assassiné le sieur Muret, agent de police français, a été condamné à mort par le tribunal criminel, complété par trois assesseurs français et trois assesseurs italiens.

MORT DE SIR FORSTER

Londres, 26 juillet.

On annonce la mort de sir Charles Forster, qui était membre du Parlement pour Walsall, et dirigeait les travaux des commissions de la Chambre des Communes.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 27 juillet, 2 h. matin.

LA CATASTROPHE DE SAINT-MANDÉ

30 MORTS - 150 BLESSÉS

Un accident de chemin de fer s'est produit sur la ligne de Vincennes, à Saint-Mandé.

Deux trains venant de Fontenay-sous-Bois, où avait lieu aujourd'hui un concours de musique, se dirigeaient sur Paris, se suivant à cinq minutes d'intervalle.

Le premier train allait quitter la gare de Saint-Mandé, après avoir fait un arrêt un peu plus prolongé que ne le comporte le règlement, lorsque le second train arriva sur lui.

Le mécanicien renversa immédiatement la vapeur, mais il était trop tard. La locomotive vint tamponner fortement la queue de l'autre train.

Le fourgon et deux wagons ont été brisés.

Il y a de nombreux blessés. Le feu a pris à l'un des wagons.

Le train 116, comprenant 23 voitures, parti de Joinville-le-Pont, où avait lieu un concours de musique, était en station à la gare de Saint-Mandé quand, à neuf heures un quart, le train supplémentaire, comprenant 16 voitures et venant également de Joinville a tamponné le premier.

Un fourgon et trois voitures de queue sont broyées par la locomotive. Une des voitures éclairées au gaz a pris feu et a

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — Soupe, c. de notaire, à Pont-de-Vaux, et Morel, s. prof., à Nizeret. — Renaud, coiffeur, r. Neyret, 16, et Meunier, lingère, à Montagnole. — Michaud, cordonnier, r. Vieille-Monnaie, 3, et Montmartin, gantier, r. Moncey, 210. — Vergnet, emp. de com., r. Imbert-Colomès, 33, et Chaux, coutur., r. Vieille-Monnaie, 15. — Bourget, empl., r. Lafont, 20, et Bertrand, coutur., r. Lafont, 20. — Durand, peintre, Grande-Côte, 36, et Gelin, fleuriste, m. Grande-Côte, 38. — Moret, cordonnier, r. Serpent-Blandan, 6, et Dullin, cuisin., r. Victor-Hugo, 28. — Brun, voyag., r. de l'Annecienne, 6, et Collet, s. prof., r. de l'Annecienne, 6. — Aragon, empl., q. St-Vincent, 29, et Fath, empl., m. adresse. — Cordel, journalier, à Saint-Fons, et Pariset, orfèvre, pl. Grifon, 7. — Grellet, guimp., r. Imbert-Colomès, 33, et Chapot, dévid., m. adr. — Bras, tailleur, de Baraban, 99, et Gouman, giletier, r. Pizay, 22. — Badet, serrurier, à Lyon, et Expert, s. prof., à Lyon. — Vayenne, à Oullins, et Faure, enjoliv., q. Saint-Vincent, 32.

Prêtres, et Namand, brodeuse, rue Grolier, 4. — Sibille, négociant, place Carnot, 5, et Tournier, s. p., rue de l'Enfance, 36. — Mure, tailleur, à Courzieux, et Henrioud, femme de chambre, rue des Archers, 7. — Dard, chauffeur, rue Séguin, 31, et Rochaix, s. p., à Saint-Maurice de Rémens. — Martin, propriétaire à Montmélan, et Günther, repasseuse, rue Victor-Hugo, 59. — Gire, comptable, place Carnot, 13, et Coin, cuisinière, rue Duhamel, 17. — Valette, chaudière, rue d'Alger, 18, et Desjardins, couturière à Ampuis. — Moret, cordonnier, rue Serpent-Blandan, et Dullin, cuisinier, rue Victor-Hugo, 38.

Troisième arrondissement. — Audet, cordonnier, rue Paul-Bert, 170, et Landon, domestique, cours Charlemagne, 5. — Bretet, employé de commerce, cours Lafayette, 170, et Euler, sans profession, rue de la Part-Dieu, 21. — Marth, employé de banque, rue de Béarn, 18, et Colombier, employée de commerce, rue Sainte-Jeanne, 14. — Martin, employé de tramways, rue de Créqui, 193, et Aubertin, ménagère, rue de Créqui, 193. — Goy, commis des Contributions indirectes, cours Lafayette, 106, et Marescot, sans profession, à Poligny. — Pochet, typographe, avenue de Saxe, 174, et Josti, couturière, avenue de Saxe, 174. — Poinas, charron, à Lyon, et Boudras, tisseuse, à Satillieu. — Perrin, tapissier, chemin des Calattes, 24, et Gouyon, sans profession, rue Saint-Joseph, 56. — Guette, boulanger, rue Saint-Gilbert, 15, et Peillon, employée, rue des Héridoux, 25. — Volaire, employé de commerce, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 36, et Pichon, sans profession, rue du Mail, 21. — Traud, débitant de boissons, place Voltaire, 71, et Blondeau, sans profession, rue de Béarn, 18. — Serpinet, manœuvre, rue Saint-Victorien, 21, et Bailha, cuisinière, rue de Béarn, 33. — Pienoz, boulanger, rue Sébastien-

Gryphe, 67, et Berlière, sans profession, rue Sainte-Jeanne, 9. — Genaud, employé d'octroi, rue de Béarn, 45, et Troillet, institutrice, rue des Trois-Pierres, 17. — Comte, charpentier, rue du Sauveur, 20, et Ronges, lingère, à Chasse. — Vuillot, peintre, rue Passet, 13, et Rouquille, piqueuse de bottes, rue Passet, 13. — Müller, dessinateur, Grande-Rue de la Guillotière, 147, et Koenig, sans profession, rue Saint-Victor, 27. — Chalou, menuisier, rue Moncey, 134, et Pina, tisseuse, rue Moncey, 81.

Quatrième arrondissement. — Perrenon, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 127, et Trissier, sans profession, rue Godéroi, 8. — Sibille, négociant, place Carnot, 5, et Tournier, sans profession, rue de l'Enfance, 36. — Bourget, employé, rue Lafont, 20, et Bertrand, couturière, rue Lafont, 20. — Volaire, employé de commerce, grande rue de la Croix-Rousse, 36, et Richon, sans profession, rue du Mail, 21. — Méne, dessinateur, cours d'Herbouville, 22, et Bordoux, dévideuse, cours d'Herbouville, 22. — Brogat, employé de commerce, montée Bonafous, 4, et Gouaud, dévideuse, montée Bonafous, 4. — Brun, voyageur, rue de l'Enfance, 36, et Collet, sans profession, r. de l'Annecienne, 6. — Léger, tisseur, rue Rochereau, 23, et Allard, pailletense, rue Rochereau, 23. — Baconnier, garçon boucher, rue des Machabées, 65, et Menin, sans profession, place de la Croix-Rousse, 12. — Giroud, employé, quai de Serin, 4, et Blymet, tailleur, quai de Serin, 17.

Cinquième arrondissement. — Reynard, employé de chemin de fer, à la Mulatière, et Quillon, domestique, quai Tilsit, 18. — Biessé, cartonnier, Grande-Rue-de-Vaise, 7, et Pasola, couturière, rue Duguesclin, 98. — Duprot, serrurier, rue de Sèze, 126, et Lagrange, couturière, chemin de St-Just, 75. — Moutot, camionneur, à Saint-Rambert-l'É-

Barbe, et Dérepe, femme de chambre, chemin de St-Simon, 8. — Baconnier, garçon boucher, rue des Machabées, 65, et Monin, s. p., place Croix-Rousse, 42. — Métal, cimenteuse, à St-Etienne, et Peillon, orfèvre, à St-Etienne. — Gentilini, fumiste, place du Gouvernement, 4, et Valdeyron, s. p., à Vignieu. — Grignard, employé, rue du Vieil-Remersé, 6, et Verdier, modiste, rue de la Charité, 43. — Grévy, employé, rue de Bourgogne, 4, et Merel, lingère, rue de la Chaire, 33. — Delétraz, employé, rue des Prêtres, 24, et Namand, brodeuse, place Grôlier, 4.

Sixième arrondissement. — Seine, coupeur d'habits, cours Morand, 25, et Goin, enjoliveuse, à Villeurbanne. — Couturier, charcutier, cours Vitton, 66, et Otin, sans profession, rue Vaubecour, 13. — Michaud, cordonnier, rue Vieille-Monnaie, 3, et Montmartin, gantier, rue Moncey, 210. — Patin, fabricant de mallets, rue Ney, 67, et Paret, employé de commerce, rue Ney, 67. — Michaud, guimpier, rue Garibaldi, 49, et Girod, guimpier, rue Tolozan, 16. — Duprot, serrurier, rue de Sèze, 126, et Lagrange, couturière, chemin de Saint-Just, 75. — Calamb, gantier, rue Duquesne, 46, et Huges, cuisinière, rue Duquesne, 21. — Delhorne, employé au lycée, à Saint-Rambert-l'É-Barbe, et Pacoud, employée au lycée, quai des Brotteaux, 7. — Prachon-Max, négociant, place d'Helvétie, 5, et Falsan, sans-profession, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — Girod, valet de chambre, quai des Brotteaux, 38, et Ravier, cuisinière avenue de Saxe, 108. — Discourt, mécanicien, à Aubenas, et Blanc, ovaliste, cours Vitton, 61. — Prisson-Prayer, employé, rue Tronchet, 96, et Rousselet, lingère, rue Tronchet, 116. — Borel-Perrenon, cafetier, boulevard de la Croix-Rousse, 149, et Teissier, sans profession, rue Godéroi, 8. — Aubaret, insti-

tuteur, rue Cuvier, 69, et Lacaille, sans profession, à Plaisir. — Biessé, cartonnier, grande rue de Vaise, 9, et Fasola, couturière, rue Duquesne, 8. — Bourgaire, employé, avenue de Noailles, 12, et Berger, sans profession, à Quincieux.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Jeanne Voulot, concierge, 57 ans, rue Tablos-Claudiennes, 41, f. 6 h. soir. — Pierre Hugonot, terrassier, 76 ans, rue Ornano, 3, f. 8 h. — Mathilde Derabours, 4 ans, rue du Jardin-des-Plantes, 4, f. 10 h. — Veuve Petit, née Barrois, 81 ans, rue Boutelle, 6, f. 4 h.

Deuxième arrondissement. — Constance Rozier, 4 ans, Charité, f. 6 h. matin. — Clémentine Pelitrouaud, 8 ans, Charité, f. 8 h. — Epoque Bettié, née Daniel, s. p., 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Veuve Doussin, née Lehoulys, rentière, 88 ans, cours du Midi, 34, f. 10 h. — Jules Picotot, 7 mois, rue d'Alger, 2, f. 4 h. — Epoque Ginin, née Jallet, concierge, 29 ans, rue de la Charité, 17, f. 6 h. soir.

Troisième arrondissement. — Marius Midi, 7 mois, rue Voltaire, 50, f. 6 h. matin. — Charles Guéry, 15 mois, rue Boileau, 215, f. 4 h. — Marcelle Wirtenschan, 11 mois, boulevard des Casernes, f. 6 h. soir.

Quatrième arrondissement. — Veuve Thévenot, née Goyffon, tisseuse, 77 ans, hôpital, f. 6 h. soir.

Cinquième arrondissement. — Jean Sago, charpentier, 28 ans, chemin de Francheville, 36, f. 8 h. — Eugénie Gaudel, 4 mois, rue Jaurès, 11, f. 10 h. — Pierre Audia, passementier, 71 ans, rue Juiverie, 8, f. 6 h. soir.

Sixième arrondissement. — Catherine Bouchet, 2 mois 1/2, rue Masséna, 67, f. 4 h. — Louis Bernard, 3 mois 1/2, cours Vitton, 3, f. 6 h. soir.

E. CADART, M<sup>e</sup> dentiste, prévient sa clientèle que son cabinet est transféré quai de la Charité, 1, angle de la rue de la Barre, au 1<sup>er</sup>.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p<sup>o</sup> Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 91, au fond de la cour, à gauche, au 4<sup>me</sup>.

Pilules Suisses! Le médicament le plus populaire de France

VERMOREL Constructeur VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN Envoi franco du Catalogue illustré

6 MILLIONS à PLACER PAR FRACTIONS SUR TITRES NOMINATIFS... LACOMBE & GONNET, 19, Rue Lafayette, PARIS. — (16<sup>e</sup> Arrondissement)

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 43, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.

BAINS DE LA RUE CONSTANTINE, 20, LYON Cet établissement, nouvellement réorganisé, se recommande par sa bonne tenue, la célérité et le confort dans le service. LOUIS REVERDY Ex-Pédicure des Bains de la rue Grôlée

Maison d'Accouchement Madame GALIFET, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe 52, Route de Grenoble, MONPLAISIR Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Pensionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discrétion — Prix modérés.

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS: Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an

PAIN DE GLUTEN à 1 fr. le 1/2 kil. Maison GUY 14, rue Saint-Dominique, Lyon

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adress. agence Fournier rue Confort, 14.

CAPITAUX offerts de 1 à 50 000 sur hypothèques. S'adresser à M<sup>e</sup> Papillon, notaire au Bois-d'Oingt.

ALCOOL DE MENTHE DES ALPES Seul véritable antidote épidémique perfectionné avec des épices purifiées par J. DELEZAYE, distillateur. Se trouve dans toutes les épiceries.

JULES BONNARIC DENTISTE Rue Centrale, à Lyon

EAU purgative et dépurative (PURGATION LENTE) Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète. Cette Eau est très diurétique

TELEPHONIQUE... S'adresser à M<sup>e</sup> Papillon, notaire au Bois-d'Oingt.

GRAND BAZAR DE LYON Société anonyme au capital de UN MILLION de francs APERÇU DES PRIX DE QUELQUES ARTICLES A L'OCCASION DES VACANCES

Plage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

ACCOCHEUSE Mme Veuve YVERNAT Rue du Vieil-Remersé, 3, angle de la rue du Doyenné (Saint-Georges) LYON

Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discrétion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS

BON AVIS A LIRE Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. G. LOYRETTÉ, rue Mazenod, 40, Lyon, achète les parures, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

Suprême APÉRITIF CHATELAIN

Vous faut-il de l'argent? Vendez à L'Utile, 71, cours Lafayette, or, argent, bijoux armes et tous vos reçus du Mont-de-Piété.

PIANOS & ORGUES La maison RODES, passage de l'Argue, 80, vend des pianos depuis 10 fr. par mois. Location depuis 7 fr. par mois. Vente au comptant à prix réduit des pianos de tous facteurs.

Avez-vous besoin d'argent? Cours Vitton, 5, on achète à de hauts prix, or, argent, bijoux et tous reçus du Mont-de-Piété.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

LOTTERIE ARTISTIQUE Du Peintre Jules GARNIER Comprenant 30,000 fr. de lots en œuvres remarquables offertes par les principaux Artistes-Peintres TIRAGE PROCHAIN UN FRANC LE BILLET EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

LYON - HORTICOLE CHRONIQUE DES JARDINS Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois, par fascicules de 20 et 16 pages gr. in-8, avec couverture. Le LYON-HORTICOLE, qui compte dix années d'existence, est, par sa rédaction, une des plus intéressantes revues d'horticulture qui se publient en France. Il est indispensable à tous les amateurs de jardin. — Il donne à la fin de chaque année un beau volume de plus de 400 pages. ABONNEMENTS: Un an, 8 fr. Six mois, 5 fr. On s'abonne dans tous les bureaux de poste. — Adresse: les mandats à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, où les annonces sont aussi reçues.

Tampons & Timbres Caoutchouc FABRIQUES AU MAGASIN DES PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON Ces Timbres, bien vulcanisés, sont confectionnés avec tous les soins que nécessite cet article, au prix unique de 1 fr. la ligne, de 0 à 5 centimètres de longueur. (Ajouter toujours 1 fr. 50 à la commande, si l'on désire la boîte à tampon encrée inépuisable.)

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 27 Juillet (33)

LA MAISON DU BARBIER

PAR LUDOVIC JOHANNE

« Impuissant à me défendre, j'avais commis plus qu'un impardonnable légèreté : j'étais coupable d'avoir outragé misérablement la famille d'Estorel. « Sabine a eu honte de son amour. « Elle a rougi de son fiancé. « Son amour est mort et mon cœur saigne douloureusement. « Ne tente pas de me consoler : ma fierté y suffira. « Au revoir, ma chère maman, je t'embrasse et je t'aime! « Ton fils, « PHOEBUS. »

de Rosalie Cabadé, au château d'Estorel, après avoir eu la précaution d'insérer la lettre destinée à M<sup>me</sup> de Savignac sous une seconde enveloppe facilement contenue dans le pli. M<sup>me</sup> de Savignac savait une partie des événements. Elle n'ignorait pas la dénonciation dont son fils avait été victime, en ce qui concernait l'affiliation-àux-Philadelphes; mais Phoebus ne l'avait pas instruite des incidents relatifs à Nicole. Il se réservait de le faire plus tard, au moment où cet aveu ne pourrait plus avoir de conséquences fâcheuses pour la fille du barbier. Encore, comme on l'a vu, avait-il gardé une discrétion entière, au sujet du quel-à-pens de la rue du Chien-qui-touille. Qu'était devenue Nicole? Phoebus ne l'avait plus revue. Etait-elle revenue dans la maison de son père? C'était probable, mais rien ne permettait à Phoebus de l'affirmer. Le jeune officier n'espérait pas que cette tragique aventure dût se terminer ainsi. Nicole n'était pas femme à disparaître subitement. Il s'attendait à la revoir. Et cette entrevue nouvelle, il la redoutait à l'instinct. Quand Landrin apprit la promotion de son chef, il éprouva une inquiétude mortelle. Le brave garçon avait peur que le capitaine de Savignac ne le conservât pas comme ordonnance. Sur l'assurance que lui donna Phoebus qu'il demeurerait attaché au service personnel du jeune capitaine, comme il l'avait été à celui du lieutenant, Landrin s'abandonna à sa joie. Phoebus ne pouvait guère, d'ailleurs, se priver de Landrin et le remplacer par un soldat pris dans son nouveau régiment. Landrin avait été mêlé trop intimement à la vie privée de son chef, pour ne pas avoir acquis des droits à une sorte d'amitié protectrice. — Ah! moudoux, mon capitaine, dit Landrin, j'avais une belle frangine! — Tu pensais que je te remplacerais auprès de moi? demanda Phoebus. — La vérité vraie, mon capitaine, est que j'avais moins peur de vous que du règlement. Après de vous, je me fais l'effet d'un bon chien dévoué et je me sentais, sauf votre respect, mon capitaine, un peu aimé, oh! je veux dire aimé, comme un caniche fidèle! — Tu vaux mieux qu'un caniche, Landrin! — Mais le règlement? — Et que craignais-tu donc? — Si vous passez au deuxième voltigeurs, mon capitaine, moi, je suis immatriculé au premier! — Qu'à cela ne tienne, va! — Alors, vous voulez bien vous charger de la permutation, mon capitaine? — Parbleu! Et Landrin, enchanté, éprouvait une jubilation intense. Il se sentait gris. Quelques instants après, un planton des Tuileries se présentait devant la maison du carrefour Cadet. C'était un grenadier du poste.

Il inspecta la muraille et remarqua le numéro de la rue. — Rue Rochecourat, 2, c'est bien ici? dit-il. Puis il tendit un pli au portier qui fit signe à Landrin. Ce dernier descendit prestement l'escalier. — Tu es l'ordonnance du capitaine de Savignac? demanda le planton. — Un peu mon neveu. — Ca, c'est pour lui. — Oh! je pense bien que ce n'est pas pour moi. Le soldat tourna les talons, dans un demi-tour automatique et s'éloigna, pendant que Landrin remontait, le pli à la main. C'était un ordre de service ainsi conçu : « Tuileries, le mercredi 20 janvier. « Monsieur le capitaine de Savignac prendra la garde, demain jeudi, à la Malmaison, avec une demi-compagnie du 2<sup>e</sup> voltigeurs. « Le grand-maréchal du Palais, « DuROC. » — Tiens, pensa Phoebus, voilà mes arrets levés! Le nouveau capitaine allait passer vingt-quatre heures à la Malmaison. DuROC n'avait pas perdu son temps! Mais pourquoi à la Malmaison? C'était là que, depuis jeudi l'impératrice Joséphine recevait dans son salon les personnalités les plus marquantes, invitées à la cour. Il semblait naturel que le capitaine de garde ne se confîât point dans les

communs, comme un sergent à son poste. L'officier commandant recevait sans doute une invitation chaque fois, et remettait, pour la soirée entière, au lieutenant-adjoint, le commandement des deux sections. En ce cas, Phoebus ne risquait-il pas de se rencontrer dans les salons du rez-de-chaussée, avec plus d'un personnage à qui sa présence serait désagréable? Le capitaine pensa à Sabine d'Estorel et à la baronne du Mesnil. Lors de l'enivrante entrevue de la Croix-Héronnière, Sabine ne lui avait-elle pas dit le désir de l'impératrice de voir la baronne lui présenter Sabine? Peut-être cette présentation avait-elle eu lieu, et les craintes de Phoebus, sur ce point étaient-elles chimériques? En tous cas, il convenait de faire la part d'une éventualité que le jeune homme n'envisageait pas sans une secrète douleur. Il s'efforça de se rassurer lui-même. Après tout, son orgueil ne pouvait être compromis en rien. L'impératrice ne connaissait pas le capitaine de Savignac. Elle n'avait jamais dû entendre parler de lui, et il était évident que si une invitation lui était adressée, cette invitation devait viser non sa personnalité, mais sa fonction. C'était probablement une consigne du majordome, dont étaient ordinairement et indistinctement l'objet tous les capitaines de garde. Phoebus donna l'ordre à Landrin de

préparer son équipement et se disposa à se rendre au mess des officiers du 2<sup>e</sup> régiment de voltigeurs, où, selon la tradition, sa visite devait être attendue. Le nouveau capitaine se demandait pourquoi son service devait commencer dès le lendemain et à la Malmaison, avant la présentation aux troupes du 2<sup>e</sup> régiment, à la parade de la caserne. Il y avait là un incident irrégulier, anormal, dont le motif était évidemment voulu, mais auquel il ne parvenait pas à donner une explication nette et satisfaisante.

CHAPITRE XX « Pauvre fille » Phoebus se rendit au mess des officiers du 2<sup>e</sup> régiment, établi dans une des maisons qui bordaient la place Saint-Roch. L'empereur tenait à voir ses officiers sous la main et c'est ce qui faisait ressortir le curieux rapport de M. de Clermont-Tonnerre au roi Charles X en 1826. « Quand Bonaparte, dit ce rapport, s'établit dans le palais des Tuileries, il sentit l'impérieuse nécessité d'isoler la demeure des souverains au milieu de la population parisienne dont on redoutait l'effervescence. Ce fut dans ce dessein qu'il entreprit de construire la nouvelle galerie qui doit enceindre, dans le palais même, une immense place d'armes ayant ses débouchés sur toutes les faces, qu'il isola le Jardin des Tuileries et fit percer la rue de Rivoli dont le prolongement doit aller jusqu'à la colonnade du Louvre afin de dégager l'enceinte du palais. (A suivre.)